

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 49, fasc. 3, Bruxelles, 1988

Le gouverneur et les militaires
(1935-1940)

PAR

JACQUES VANDERLINDEN

Membre de l'Académie

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 49, afl. 3, Brussel, 1988

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 49, fasc. 3, Bruxelles, 1988

Le gouverneur et les militaires
(1935-1940)

PAR

JACQUES VANDERLINDEN

Membre de l'Académie

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 49, afl. 3, Brussel, 1988

Mémoire présenté à la séance de
la Classe des Sciences Morales et Politiques
tenue le 17 novembre 1987

ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER
Rue Defacqz 1 boîte 3
B-1050 Bruxelles
Tél. (02) 538 02 11

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN
Defacqzstraat 1 bus 3
B-1050 Brussel
Tel. (02) 538 02 11

D/1988/0149/5

TABLE DES MATIERES

1. L'épisode Hennequin	5
2. L'épisode Gilliaert	20
3. L'épisode Mauroy	38
Conclusions	54
Annexes:	59
1. Lettre de P. Ryckmans à E. Hennequin (30 juin 1939).	61
2. Lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (10 octobre 1939).	61
3. Note d'A. Gilliaert et E. Janssens à P. Ryckmans (8 juillet 1940).	68
4. Note de P. Ryckmans à A. Gilliaert (s.d.).	88
5. Extraits de la lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (17 novembre 1940).	94
6. Extrait du Journal de P. Ryckmans (21 novembre 1940).	97

"La Force publique est placée sous la haute autorité du gouverneur général; il est assisté dans ses fonctions par un officier supérieur".

Dans sa simplicité, l'article 2 du décret du 10 mai 1919 (1) met en place les personnages de mon propos: d'une part le gouverneur, d'autre part les militaires; parmi ceux-ci se distingue légalement celui dont la tâche est d'assister le gouverneur dans ses fonctions.

1. L'épisode HENNEQUIN

Pierre Ryckmans devient gouverneur général du Congo belge le 14 septembre 1934 (2). Simultanément se pose au gouvernement belge et au ministre des Colonies en particulier le choix d'un conseiller militaire du nouveau gouverneur. En effet, le colonel Victor Olivet, qui occupait la fonction auprès du gouverneur Tilkens, était en bout de carrière après plus de 21 ans de service à la Colonie; son suivant immédiat le colonel Alfred Labeye était de quelques mois plus ancien que lui dans la carrière bien qu'il fût

(1) *Codes et lois du Congo belge* (éd. 1960), II, 483.

(2) P. Ryckmans (1891-1959), gouverneur général du Congo belge de 1934 à 1946 (*Biographie belge d'Outre-Mer*, VII A, 415).

son cadet de deux ans (3). De toute évidence, P. Tschoffen (4) ne voyait pas en eux l'adjoint indispensable au nouveau gouverneur général. En consultation avec son collègue de la Défense nationale, A. Devèze (5), il choisit donc le lieutenant-colonel E. Hennequin (6) pour occuper ces fonctions. Le colonel ne connaît pas l'Afrique. Militaire de carrière, il a été blessé deux fois au cours des combats de l'Yser en 1914 et affecté au Grand Quartier général avec le grade de capitaine dès 1915. Breveté d'Etat-Major en 1920, il est officier de liaison auprès des forces françaises, puis des forces britanniques stationnées en Allemagne jusqu'en 1927. En 1934 il est adjoint à l'Inspecteur général de l'Infanterie. C'est le type de l'officier supérieur qui impose le respect par sa stature, son caractère, sa tenue irréprochable, ses états de service au front et les responsabilités qu'il a exercées depuis 20 ans. En avril 1935, il rejoint son poste cinq mois après que le nouveau gouverneur ait pris ses fonctions. De sept ans l'aîné de celui-ci, il doit être à même d'assurer à ses côtés de manière à la fois ferme et efficace les responsabilités qui seront les siennes et qui sont de taille.

Les deux hommes héritent d'une Force publique qui vient, au cours des cinq dernières années, de subir une profonde mutation. Quelques chiffres permettent d'en juger: d'un effectif de plus de 17 000 hommes et d'une part de près de 13% dans le budget ordinaire de la Colonie, l'armée coloniale belge a été ramenée à un effectif de 14 000 hommes et à une part du budget

(3) Données empruntées à *l'Annuaire officiel du Congo belge* pour 1935.

(4) P. Tschoffen (1878-1961), homme politique belge, ministre des Colonies du 23 mai 1932 au 13 novembre 1934.

(5) A. Devèze (1881-1959), homme politique belge, ministre de la Défense nationale du 17 décembre 1932 au 13 novembre 1934.

(6) E. Hennequin (1884-?), officier général de l'armée belge et de la Force publique. Les éléments biographiques de sa carrière sont repris à un article du *Courrier d'Afrique* du 17 novembre 1939.

de près de 7% à la fin 1934 (7). Ce dégraissage vigoureux, justifié d'abord par l'éloignement des menaces extérieures, ensuite par la crise économique qui frappe la Colonie, a été l'oeuvre d'un gouverneur général qui était également un lieutenant-général: Auguste Tilkens (8). Son action semble d'ailleurs avoir été aussi accompagnée d'une valse des officiers supérieurs qui doivent juridiquement être ses bras droits, qu'il s'agisse, entre 1930 et 1934, du général De Koninck, du colonel Servais, du lieutenant-colonel Lallemand et enfin du lieutenant-colonel Olivet; ce dernier était d'ailleurs en poste hors de la capitale, assumant également à Stanleyville le commandement du 3e groupement (9).

Après une tournée d'inspection de deux mois à travers la Colonie qui suit immédiatement son arrivée, le général va s'atteler à la tâche de réorganisation d'une armée qui n'en avait jamais porté le nom et qui avait atteint en l'espace de quelques années un niveau inquiétant: cadres supérieurs démotivés et démoralisés, soldats en loques dans les compagnies en service territorial, équipement vieilli, telles étaient les caractéristiques de la Force publique à ce moment. Le dernier de ces aspects était particulièrement important étant donné que dans l'esprit de Tilkens les réductions d'effectif et de cadre devaient être compensées par une modernisation sérieuse de l'armement, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à ce moment (10). Pour E. Hennequin, sanglé dans un

(7) Données empruntées au *Rapport annuel sur l'administration du Congo belge présenté aux Chambres législatives* pour chacune des années en cause. Les données relatives aux budgets figurent dans le chapitre "Finances" et celles aux Forces armées dans le chapitre "Force publique".

(8) A. Tilkens (1869-1949), gouverneur général du Congo belge de 1928 à 1934 (*Biographie belge d'Outre-Mer*, VI, 1004).

(9) Voir R. Mauroy, "Le putsch de Stanleyville", *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, n. 1, 12. Ce texte est aussi éloquent sur l'état de la Force publique à l'époque.

(10) Je dois au général L. Van Inthout de précieux renseignements sur la situation de la Force publique à l'époque et aussi sur la

uniforme impeccable, bottes et éperons constamment astiqués, l'oeil attentif du sommet de sa haute stature, le spectacle de ce déclin des vainqueurs de Tabora et Mahenge constituait un défi permanent. Réorganisant son état-major, à la tête duquel il met le major R. Mauroy (11), au service de la Colonie depuis dix ans, le général entreprend la tâche qu'il s'est assignée et n'entre guère en conflit avec le gouverneur lequel, comme le note son chef d'état-major (12), "n'imposait pas ses idées personnelles en toutes matières". Le travail de réorganisation, de rationalisation et de réaffectation de certains budgets en faveur de l'habillement et de l'équipement des troupes lui permet de redresser assez rapidement la situation. Sur le plan législatif, le gouverneur suit son conseiller et prend dès le 28 août 1935 l'ordonnance 129/FP réorganisant la Force publique (13). Il n'empêche que les deux hommes vont très rapidement entrer en conflit et ce sur trois points.

Le premier est relatif aux moyens financiers que le général estime indispensables pour mener sa tâche à bien. L'austérité imposée à la Colonie par la crise économique est en effet particulièrement contraignante dès qu'il s'agit de sortir des cadres du budget. Toutes les demandes de crédit supplémentaire, même celles appuyées sur un très hypothétique (aux yeux du gouverneur) risque d'invasion du Congo par des troupes italiennes déferlant d'Ethiopie, se heurtèrent à l'intransigeance du gouverneur et du ministre; dès lors l'un et l'autre devenaient des "hommes à courte

personnalité et l'action du général Hennequin. Qu'il en soit ici très chaleureusement remercié. Sur l'état de la Force publique, voir aussi *Archives africaines*, dossier 2428 (50) et le rapport compilé par P.E. Joset et déposé au Centre national pour l'étude de la Deuxième Guerre mondiale sous la référence JP 738.

(11) R. Mauroy (1894-1956), officier de la Force publique. J'ai eu, à l'occasion de la préparation de cette étude, la possibilité de consulter et de m'inspirer de l'excellente notice biographique de R. Mauroy préparé par L.F. Vanderstraeten pour la *Biographie belge d'Outre-Mer* (VIII, en préparation).

(12) R. Mauroy, *op. cit.*, 113.

(13) *Bulletin administratif du Congo belge*, 1935, 630.

vue" (14). A leur décharge, il faut bien dire que des arguments comme celui d'une éventuelle action italienne en direction du Congo étaient difficilement soutenables. Sur le plan militaire d'une part, pareille attaque supposait le franchissement d'une distance de plus de 500 kilomètres à travers le Soudan dont on imagine mal qu'il se serait effectué sans résistance anglaise et sans action contre l'Ethiopie au départ du Kenya. Sur le plan politique d'autre part, cette hypothèse faisait fi des relations italo-belges dont l'excellence était consacrée par le mariage de la soeur du roi des Belges, Marie-José, avec l'héritier du trône d'Italie, Humbert. Pour le reste, le gouverneur ne pouvait imaginer une action offensive de la France, de la Grande-Bretagne ou du Portugal contre le Congo. Sans doute des apostilles du style "Folie! Il n'y aura plus jamais de guerre", provenant de certains services de la Colonie (15), se sont-elles révélées à l'expérience un peu simples et, en tout cas, de nature à s'interroger sur l'opportunité même de l'existence d'une armée coloniale. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de réarmer le fort de Shinkakasa ou de créer une aviation militaire coloniale, les points de vue du gouverneur et des militaires étaient radicalement opposés et les discussions entre eux devinrent vite "particulièrement aigres" (16).

Le budget ordinaire de la Force publique n'était d'ailleurs pas seul en cause, mais dans ce cas ce n'était pas tant la ladrerie du gouverneur qui était attaquée que "la traditionnelle passivité" (17) de la Place Royale. Ainsi, s'il avait été possible entre 1935 et 1940 d'inscrire un peu plus de 50 millions au budget extraordinaire de la Colonie au bénéfice de la Force publique, divers avatars firent que seulement quelque dix millions furent effectivement

(14) R. Mauroy, *op. cit.*, 113.

(15) *Ibidem.*

(16) *Ibidem.*

(17) *Ibidem.*

dépensés et mis à disposition du général Hennequin (et aussi de son successeur) avant le 10 mai 1940 (18).

Ce maigre résultat aboutit au fait qu'à la veille de la guerre "il y avait pénurie de munitions et l'armement moderne était quasi inexistant" (c'est ce qu'annonce le rapport aux Chambres pour 1939-1944 dans sa partie publiée) tandis qu'il résulte de la partie secrète du rapport annuel de la Force publique que celle-ci ne possède en 1940 que 8 mitrailleuses de réserve (alors que toutes les unités ne sont pas équipées en fusils-mitrailleurs) et ne dispose que de 4 jours de feu pour les fusils et un jour et demi pour les grenades et bombes de mortier (19); cette situation ne peut cependant aucunement être imputée au commandant en chef. Tout au long des années 1938 et 1939, celui-ci essaie de mobiliser l'opinion belge à travers diverses personnalités métropolitaines (comme le comte Maurice Lippens) ou anciens de la Force publique (comme les généraux Henry et Molitor). Le premier déclare notamment en juin 1938 que "la Colonie est impuissante à assurer actuellement une défense effective du territoire" (20); quant au dernier nommé, il met en cause le gouverneur général sans le citer puisqu'il se réfère à "la haute direction" (par opposition au commandement) de la Force publique qu'il taxe de "routine, discontinuité et incohérence" (21). Au premier plan des organes de presse qui soutiennent ainsi le général, figure *La Nation belge* dont les interviews sont relayées par des feuilles coloniales d'inspiration et d'orientation diverses comme, par exemple, *Le Congo belge*. Le

(18) *Ibidem*.

(19) *Rapport annuel sur l'état de la Force publique, 1939-1940*, Archives africaines, (2460) 237. Ces chiffres relatifs à la réserve de feu disponible sont difficilement appréciables en valeur absolue. Leur signification réelle dépend du nombre d'unités engagées, du type d'opérations, de la capacité à faire monter les réserves au feu, etc... Il n'empêche que, même en tenant compte de ces paramètres, ils sont en l'occurrence très bas.

(20) Voir *Le Congo belge*, 16 juin 1938.

(21) *Idem*, 17 novembre 1938.

colonel, devenu général en 1938, n'apparaît cependant jamais directement et ses rares déclarations publiques sont très prudentes. Ainsi *Le Congo belge* rapporte-t-il une interview à *l'Essor du Congo* de juin 1938 où le commandant en chef se borne à souligner que "le commandement militaire utilise au mieux les effectifs qui lui sont confiés" (22).

Un deuxième point de friction entre pouvoir civil et militaire était le problème du commandement. Le Conseil colonial en avait été conscient lors de la discussion du projet de décret sur la Force publique en 1919 (23). Ainsi E. Wangermée, général-major dans l'armée belge et membre du conseil, estimait-il qu'il convenait de compléter la proposition "il est assisté dans ses fonctions par un officier supérieur" par les mots "qui exerce le commandement de la Force publique". Le ministre des Colonies, président du Conseil, L. Franck, avait estimé que c'était là une évidence, mais qu'il convenait de laisser au gouverneur le soin de décider qui commanderait effectivement l'armée, cet officier pouvant ne pas être précisément son assistant pour les affaires militaires (24). Il est vrai qu'à l'époque le gouverneur général était également issu des cadres de l'armée belge; E. Henry y était en effet officier lorsqu'il rejoignit l'administration de l'Etat indépendant du Congo et il devait terminer sa carrière militaire en 1921 avec le grade de général (25). Mais L. Franck pensait sans doute déjà à son successeur lorsque se discutait le décret de 1919 et, à ses yeux, ce devrait être un civil. La tradition des gouverneurs généraux non issus des cadres de l'armée ne devait cependant commencer véritablement qu'avec P. Ryckmans puisque aussi bien l'essai de

(22) *Idem*, 7 juillet 1938.

(23) *Compte rendu analytique des séances*, 1919, 34 ss.

(24) *Idem*, 43. Sur L. Franck (1868-1937), voir *Biographie coloniale belge*, III, 325.

(25) E. Henry (1862-1930), gouverneur général du Congo belge de 1916 à 1921 (*Biographie coloniale belge*, IV, 390).

Franck avec M. Lippens (26) allait se terminer abruptement par la démission du gouverneur et être suivi par la nomination de Martin Rutten (27), haut magistrat auquel allait succéder le général Tilkens; comme nous l'avons vu celui-ci n'allait guère ménager ses frères d'armes d'Afrique. Mais ce qui, à la limite, était acceptable d'un supérieur dans la hiérarchie militaire était plus difficile à supporter de la part d'un civil.

En outre, avec l'amplification progressive des bruits de bottes en Europe, le problème du commandement par opposition à celui de l'autorité, était à nouveau posé à la Force publique. Il l'est dès la fin 1937 (28). Suggérant une modification de l'appellation de la Force publique en Troupes coloniales, le colonel aborde la question de l'art. 2 du décret de 1919. Le gouverneur s'oppose à lui sur chacun de ces points. Il y voit une transformation de ce qu'il estime être le rôle premier des forces armées de la Colonie: le maintien de l'ordre sous la responsabilité des autorités civiles. Il craint que les modifications proposées n'aboutissent à une primauté des objectifs et du commandement militaires qui ne lui paraît pas souhaitable. Les choses sont au point mort lorsque le colonel rentre en congé. Comme nous allons le voir, il en revient général et va dès lors reprendre ses plaidoyers en faveur d'une modification du décret de 1919.

En juin 1939, Hennequin prépare une nouvelle note dans laquelle une modification de l'appellation de la Force publique est à nouveau suggérée en même temps qu'il est prévu que le

(26) M. Lippens (1875-1956), homme politique belge et gouverneur général du Congo belge de 1921 à 1923 (*Biographie belge d'Outre-Mer*, VI, 664).

(27) M. Rutten (1876-1944), magistrat colonial et gouverneur général du Congo belge de 1923 à 1927 (*Biographie belge d'Outre-Mer*, V, 714).

(28) Voir sur ce point le dossier 2428 (50) des Archives africaines et plus particulièrement la lettre du gouverneur au ministre du 18 janvier 1938.

commandement des Troupes est confié à un officier général (ou supérieur). Au cœur de son argumentation, il y a le fait que "le système actuel enlève au général ou colonel commandant en chef de la Force publique, tout prestige sur ses subordonnés européens et l'empêche de faire sentir son action et son impulsion dans tous les domaines qui relèvent du commandement" (29). L'avis donné par Pierre Ryckmans au ministre est négatif. Le gouverneur considère en effet tout d'abord que "le gouverneur général, représentant du Roi dans la Colonie, est, naturellement, le chef des Forces armées"; il y a donc transfert automatique du principe posé dans l'art. 68 de la constitution belge. Mais le gouverneur est tout disposé à ce qu'il soit précisé (et en ceci il règle un problème qui surgira bientôt dans la pratique constitutionnelle belge) que la Force publique, en campagne, sera commandée par un officier général; il estime toutefois que ce ne devrait pas être nécessairement le commandant en chef. Il ajoute enfin, et sur ce point il risque de toucher le général, encore que très visiblement il ne le vise pas, que "le prestige est affaire de psychologie et de valeur personnelle". Il propose en conclusion le maintien de l'ancien texte sauf à préciser, si le ministre l'estime opportun, le point du commandement en cas de guerre (30). L'administration de la Place Royale le suit entièrement et souligne la primauté du maintien de l'ordre sur la défense dans les tâches de la Force publique.

Enfin, troisième pomme de discorde, il existait, avec le général Hennequin, de sérieux problèmes de préséance qui tendaient, sous leurs aspects purement formels, à faire passer au second plan les divergences de vues fondamentales entre l'état-major et le pouvoir civil. Dès son premier séjour en Afrique, le colonel avait déjà demandé au gouverneur général de ne plus l'inviter chez lui pour éviter ce qu'il considérait comme des "humiliations" alors que, de son côté, le gouverneur évitait soigneusement de mettre le colonel en présence de personnes qui auraient préséance sur lui alors qu'il estimait celle-ci injustifiée,

(29) Lettre du gouverneur au ministre du 2 novembre 1939 (Archives africaines, dossier 2428 (52)).

(30) *Ibidem*.

voire humiliante (31). Il est vrai qu'à ce moment l'ordre des préséances met au premier rang le gouverneur, au deuxième les vice-gouverneurs et les inspecteurs d'Etat et au troisième rang les commissaires provinciaux, le commandant de la Force publique, le secrétaire général et le médecin-chef, le départage entre eux s'effectuant à l'ancienneté dans leurs fonctions respectives. Ceci place le colonel, très conscient du caractère unique de son rôle de commandant en chef, adjoint au gouverneur, au dixième rang de la hiérarchie protocolaire puisque, à l'ancienneté dans la fonction, quatre commissaires provinciaux dont celui de Léopoldville où le colonel exerce ses fonctions, le secrétaire général et le médecin-chef ont barre sur lui (32).

En août 1937, le colonel rentre en congé et suit au Centre des Hautes Etudes militaires un cours préparatoire au généralat; il en sort 4e sur une trentaine de candidats et pose dès lors ses conditions à son retour en Afrique. Il se sent d'autant plus en position de force qu'il semble qu'il ait pu à ce moment être nommé à la tête du Premier régiment des Carabiniers à Bruxelles. (33) Il obtient d'une part sa promotion au grade de général dans la Force publique et d'autre part l'équivalence de son rang à celui d'inspecteur d'Etat (34); dans l'obtention de ce résultat, il est soutenu par le directeur général du personnel au ministère des Colonies, R. Reisdorff (35). Le problème des préséances semble donc réglé. Avec le départ du seul inspecteur d'Etat en fonction en

(31) Lettre de P. Ryckmans à A. De Vleeschauwer du 10 octobre 1939 (Archives P. Ryckmans citées ci-après A.P.R.).

(32) Cette analyse est basée sur les données de principe et de fait fournies par l'*Annuaire officiel du Congo belge* pour 1937.

(33) Entretien avec L. Van Inthout.

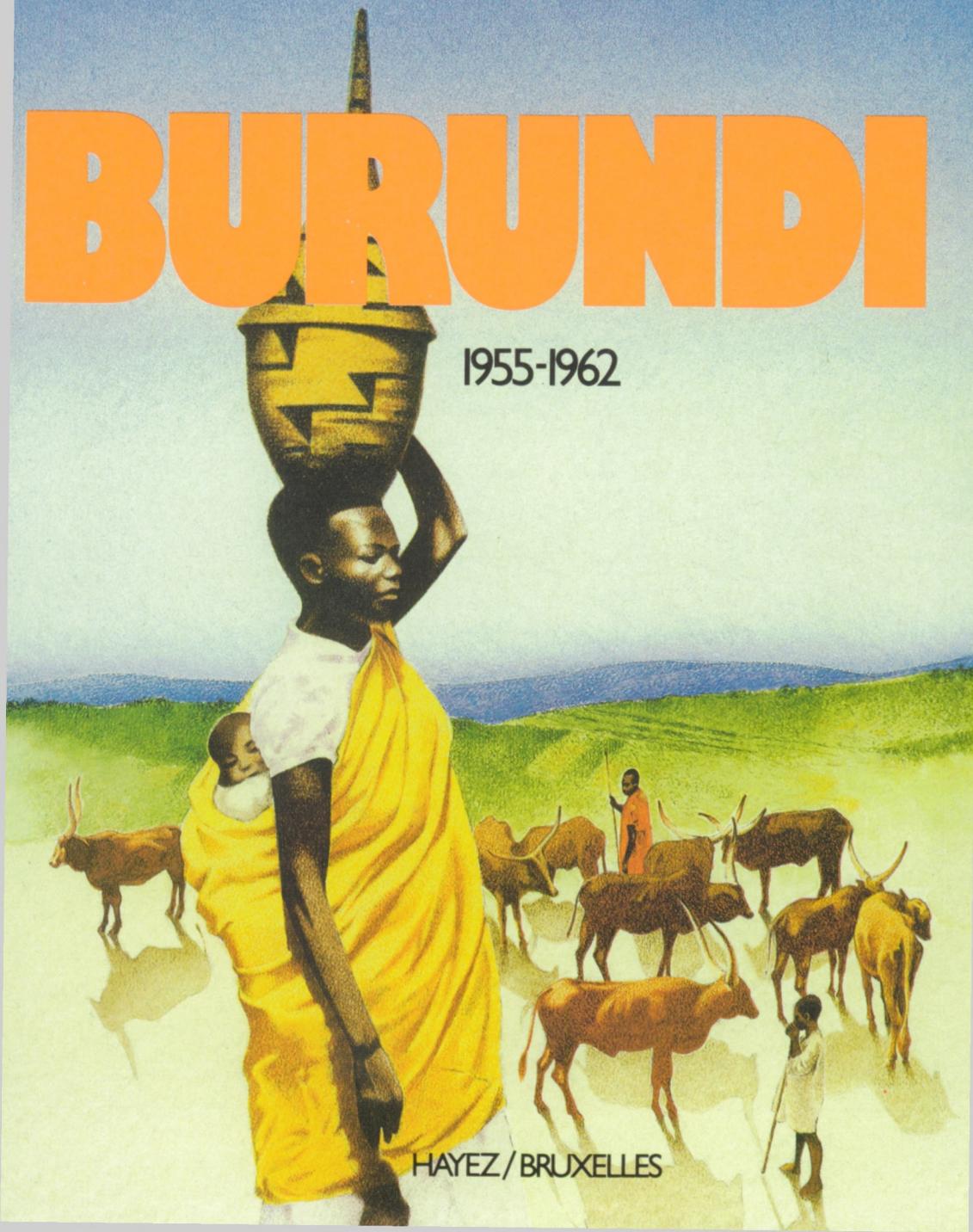
(34) Voir dans l'*Annuaire* de 1938 (p. 215), le texte de l'arrêté royal du 13 avril 1938 sur les préséances qui prévoit le cas du général commandant en chef de la Force publique.

(35) R. Reisdorff (1885-1949), fonctionnaire colonial (*Biographie belge d'Outre-Mer*, VI, 843).

Jean-Paul HARROY

BURUNDI

1955-1962



HAYEZ / BRUXELLES

TABLE DES MATIERES

Préface de Pierre Salmon	1
Avant-Propos	9
Chapitre I Le Cadre	17
Chapitre II Un peu d'histoire	47
Chapitre III Les problèmes de développement, ce que j'aurais voulu faire, ce qu'il aurait fallu pouvoir faire	113
Chapitre IV Mes premières armes à Usumbura (avril 1955/juin 1956)	181
Chapitre V Dix-huit mois de pied de paix renforcé (mi-1956/fin 1957)	235
Chapitre VI 1958. Le nationalisme rundi s'amplifie	263
Chapitre VII 1959. L'année-charnière	293
Chapitre VIII 1960. Année de démocratisation que l'ONU n'a pas trop contrecarrée A. Avant l'indépendance congolaise	357
Chapitre IX 1960. B. Après l'indépendance congolaise	409
Chapitre X 1961. Année de démocratisation victorieusement contrecarrée par l'ONU. A. Avant la Résolution n° 1605 des Nations unies (21 avril 1961)	473
Chapitre XI 1961. B. Après la Résolution n° 1605 jusqu'aux élections du 18 septembre 1961	517
Chapitre XII 1961. C. Après les élections jusqu'à mon départ le 11 janvier 1962	565
Brève postface	643
Carte	645



Jean-Paul Harroy est né à Bruxelles. Cet ingénieur commercial de l'Université Libre de Bruxelles a dirigé l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge sous la présidence de Victor van Straelen.

En 1966, il devient président de la Commission Internationale des Parcs Nationaux de l'I.U.C.N. Mais, les grands moments de sa vie, c'est en Afrique qu'il les a passés. En 1955, le Roi le nomme Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi. En 1962, avec le titre de Résident Général, il conduit le Rwanda et le Burundi à l'indépendance.

C'est cette tranche de vie de sept ans que vous découvrirez dans BURUNDI.

Petit pays situé au cœur de l'Afrique, le Burundi passe sous tutelle belge en 1921 par mandat de la Société des Nations. L'auteur y arrive en 1955 comme Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, et raconte le pays, son histoire, son peuple, ainsi que les efforts de la Belgique pour y apporter mieux-être et démocratie.

Au pays voisin, le Rwanda, la partie fut et demeure encore aujourd'hui gagnée au profit de la majorité paysanne; ici, au Burundi, ce fut l'échec des idées de la tutelle belge. Les raisons en sont multiples, dont l'O.N.U., le nationalisme injustifié de certains leaders politiques, etc...

Sur le mode familier, l'auteur s'attache à détailler ce que fut son étonnant combat avant qu'il ne quitte le pays au début de 1962.

Dans ce récit largement autobiographique mais étayé de documents historiques de « première main » et de faits précis, l'auteur, témoin privilégié de par sa position, nous livre une phase totalement inédite de l'histoire contemporaine de l'Afrique Centrale : l'accession du Burundi à son indépendance.

Un ouvrage essentiel pour comprendre le Burundi d'aujourd'hui.

Un beau livre au format 16×22,5 cm. *Préface du Professeur Pierre Salmon*. 656 pages intérieures comprenant 99 illustrations in-texte en noir et blanc (beaucoup sont inédites) et une carte du Burundi. Couverture imprimée en couleurs et plastifiée.

POUR L'ACQUERIR



BON DE COMMANDE

Uniquement si vous n'utilisez pas le bulletin de virement joint. A retourner sous enveloppe à HAYEZ EDITIONS - RUE FIN 4 - B-1080 BRUXELLES

NOM (capitales SVP) _____

ADRESSE (capitales SVP) _____

PAYS _____

Veuillez m'expédier

.... exemplaire(s) de BURUNDI par Jean-Paul Harroy au prix de

- Belgique, Luxembourg **1.245 FB** franco de port
- CEE **1.245 FB + 240 FB** frais de port = **1.485 FB**
- Autres pays (courrier ordinaire) **1.245 FB + 240 FB** frais de port = **1.485 FB**
- Autres pays (air mail) **1.245 FB + 980 FB** frais de port = **2.225 FB**

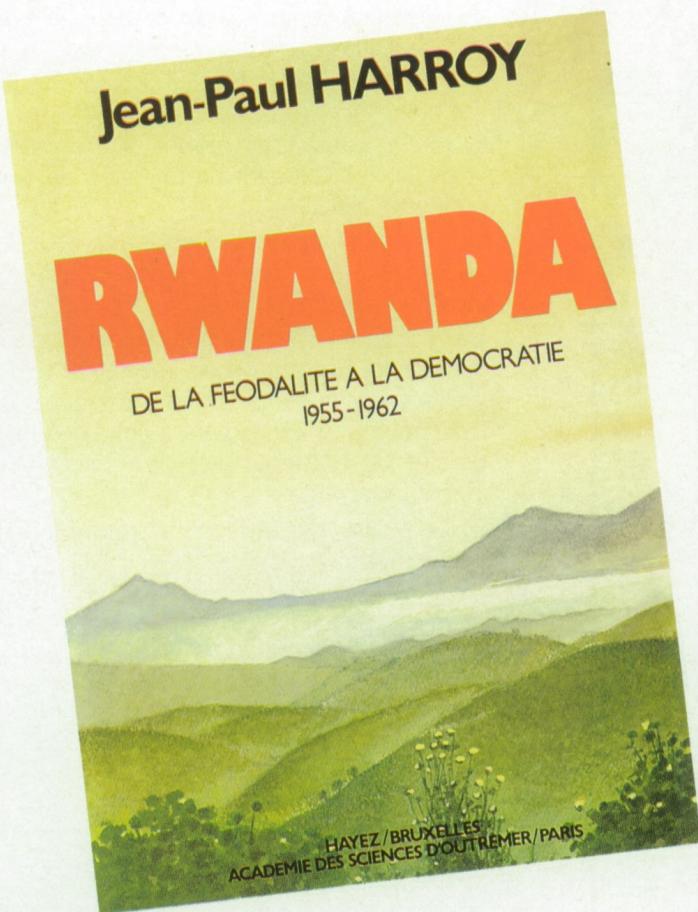
Ci-joint mon règlement chèque joint (uniquement Belgique, Luxembourg)
 virement

Date _____ Signature _____

Attention !

L'ouvrage ne sera expédié qu'après réception de son règlement.

Du même auteur, chez le même éditeur,
le complément indispensable de BURUNDI



Format 16×22,5 cm. 516 pages intérieures comprenant 85 illustrations in-texte en noir et blanc (la plupart inédites) et une carte.

Couverture imprimée en couleurs et plastifiée.

Prix 750 FB + 75 FB de frais de port = 825 FB

HAYEZ EDITIONS, RUE FIN 4 - B-1080 BRUXELLES - 02/424.00.16

Diffusion en Belgique

Diffusion du Solstice

Chaussée de Waterloo 363B Bte 10 - 1060 Bruxelles

02/345.11.33

1938, départ acquis à la fin de cette année, le général devient le troisième personnage de la Colonie et le quatrième de l'ensemble Congo belge et Ruanda-Urundi, puisque dans celui-ci il y a également un Vice-Gouverneur général.

Mais à la fin novembre 1938, la nouvelle tombe: R. Reisdorff quitte l'administration à Bruxelles pour venir en Afrique occuper le poste d'Inspecteur d'Etat laissé vacant par M. Mortehan. Pour le général Hennequin, la minute de vérité ne se situe néanmoins que dans les premiers mois de 1939 (36). Il est à ce moment engagé dans une longue tournée d'inspection de cinq mois avec L. Van Inthout, qui servait dans son état-major. Le hasard des itinéraires les met en présence du nouvel inspecteur d'Etat à la table du commissaire provincial de Stanleyville, Rodolphe Dufour. A table, le général est à la gauche de la maîtresse de maison et l'inspecteur d'Etat à sa droite; pour le général, il s'agit d'une humiliation publique et il informe le ministre des Colonies qu'avoir fait passer devant lui R. Reisdorff lui enlève tout respect pour son supérieur hiérarchique. Il faut également dire que le nouvel Inspecteur avait amené dans ses bagages une nouvelle organisation des préséances qui prend en compte la place à résérer à la magistrature par le protocole. Aux termes de ce texte, qui fait l'objet d'une étude approfondie du Vice-gouverneur général (également général de la Force publique et ancien commandant en chef), Paul Ermens, le commandant en chef se retrouverait au sixième rang (37). Pour Hennequin, la mesure est franchie. Quelque temps plus tard, le 1er juillet 1939, au Te Deum et à l'inauguration de la statue du roi Albert, le général n'occupe pas les places qui lui sont réservées à la cathédrale et dans la tribune d'honneur. A l'occasion de ces divers incidents, qui sont remarqués dans la presse locale mais sans commentaires, le commandant en chef a expliqué au gouverneur qu'il serait "mort de honte" s'il avait dû se soumettre au protocole établi par l'administration. Dans une lettre datée du 30 juin, le gouverneur lui a, fermement mais sans

(36) Entretien avec L. Van Inthout.

(37) Lettre de P. Ryckmans au ministre des Colonies en date du 6 mai 1939 (A.P.R.). Sur P. Ermens (1884-1957) voir *Biographie belge d'Outre-Mer*, VII A, 217.

succès, fait part de sa désapprobation: "... l'abstention à une cérémonie patriotique, - surtout quand elle a pour objet l'hommage à une mémoire royale -, est une des seules manifestations qu'un militaire de votre grade et investi de vos fonctions doit en tout cas s'interdire" (38).

Le déclenchement de la guerre en Europe, le 3 septembre 1939, ne va pas faciliter les choses. Le gouverneur général écrit immédiatement au ministre des Colonies, A. De Vleeschauwer pour lui présenter un large panorama de la situation de la Colonie en ce premier jour de la Deuxième Guerre mondiale. Face aux revendications, voire aux actions des militaires, le gouverneur prend nettement position. D'une part il n'existe à son avis aucune menace directe, ou même indirecte, sur le Congo et donc "la mobilisation de la Force publique ne doit pas être envisagée". D'autre part il ne peut être question pour le commandement militaire de prescrire des devoirs aux autorités civiles et notamment de s'adresser directement au service des Voies navigables au sujet de la navigation de navires allemands dans le Bas-Congo. Le gouverneur ramène d'ailleurs ces divergences de vues à leur juste proportion: "Il ne s'agissait là que de petits malentendus sans aucune gravité, qui ont été dissipés par une très discrète mise au point" (39). Comme on le voit Pierre Ryckmans marque clairement son souci de ménager les susceptibilités de la Force publique et de son commandant en chef. Il semble d'ailleurs que la tension soit effectivement réduite puisque dans une deuxième lettre, quinze jours plus tard, le gouverneur ne parle plus des problèmes militaires.

(38) Lettre du gouverneur au ministre des Colonies du 10 octobre 1939 et du gouverneur au général Hennequin du 30 juin 1939 (A.P.R.); ces lettres sont reproduites en annexe.

(39) Lettre du gouverneur au ministre des Colonies du 3 septembre 1939 (A.P.R.).

Il en est cependant de nouveau question le 10 octobre (40). Indépendamment de problèmes de préséance, le gouverneur fait état d'une relance du projet de modification du décret de 1919 sur l'organisation de la Force publique. Cette fois il semble que le service de l'administration qui est visé par le général Hennequin soit plus particulièrement le budget-contrôle. Celui-ci, dirigé par un vétéran de l'administration, A. Grau, au caractère difficile et abrupt (comme l'écrit P. Ryckmans: "je veux bien que Mr. Grau ne soit pas toujours, dans ses remarques, de la plus exquise urbanité") était la bête noire de tous les fonctionnaires et particulièrement des militaires. Il n'est donc pas étonnant que le général Hennequin souhaite s'affranchir de sa tutelle. Mais il y a plus grave. Un conflit ouvert entre autorités civiles et militaires est apparu dans la province de Léopoldville. Entre d'une part le colonel Mauroy, chef d'état-major du général, soutenu par celui-ci, et le comte A. de Beaufort, commissaire provincial, un désaccord fondamental a surgi concernant un projet de répartition des compétences en matière de mesures à prendre dans la situation nouvelle résultant de la guerre en Europe. A cette occasion, le général a estimé avoir été "traité comme un petit garçon". Il a d'ailleurs tiré les conclusions, à ses yeux logiques, du mépris qu'il estime qu'on lui porte: il a refusé de figurer dans le Comité d'honneur d'une oeuvre de secours aux familles des mobilisés. Enfin, alors que le gouverneur général se soucie, par une circulaire, d'organiser une mobilisation éventuelle "dans des conditions parfaites, harmonisant les besoins de l'armée qui doivent être satisfaits avant tout, et ceux de la production nationale", le général prend l'initiative d'abroger une disposition de cette circulaire sans en référer au gouverneur.

Celui-ci conclut donc, à l'intention du ministre : " Je vous ai exposé tout cela bien longuement, mon cher Ministre; et sans plaisir je vous assure, car ce sont là soucis bien mesquins. Mais je crois nécessaire que vous connaissiez la situation. Car je ne sais dans quel sens elle va se développer. Mes efforts pour arrondir les angles peuvent aboutir; mais il pourrait aussi se faire que nous arrivions à un éclat. Je ne doute pas que le Général Hennequin soit aussi violemment dans ses écrits envoyés en Belgique que dans ses paroles; et peut-être, s'il se sent appuyé, en arrivera-t-il à une

(40) Lettre citée *supra*, note 38.

offre de démission qui prendrait un caractère d'un ultimatum. Peut-être aussi serai-je amené -je ferai tout pour l'éviter- à juger que je ne trouve plus en lui le collaborateur adéquat, et à vous le dire. J'espère que les choses n'iront pas jusque là; mais s'il devait en être autrement, vous seriez en droit de me faire des reproches si je ne vous avais pas tenu informé des symptômes que j'avais pu remarquer depuis longtemps...".

Mais ce n'est pas Pierre Ryckmans qui prendra l'initiative dans ces circonstances difficiles. Le 4 novembre 1939 un télégramme arrive à l'état-major. Signé du ministre, il remet le général Hennequin à la disposition du ministre de la Défense nationale et nomme A. Gilliaert, commandant en chef *ad interim* (41). Les motifs de cette décision brutale du ministre ne sont pas connus; il ne semble en tout cas pas que ce puisse être la lettre du gouverneur du 10 octobre. Dans celle-ci, il n'est en effet clairement question que d'une éventualité que le Gouverneur est bien décidé à éviter dans toute la mesure du possible. D'un autre côté dans une lettre à sa femme, datée du 16 novembre (42), Pierre Ryckmans fait allusion à une interview du général au *Courrier d'Afrique* dans laquelle celui-ci aurait déclaré qu'il ne plierait pas; le gouverneur ne précise toutefois pas sur quel point, le contexte de sa phrase étant de toute évidence connu de sa femme (43). Et il précise qu'en affichant sa détermination, le général faisait "une

(41) Entretien avec L. Van Inthout.

(42) Correspondance privée de Pierre et Madeleine Ryckmans (A.P.R.).

(43) Je n'ai pu retrouver trace de cette déclaration dans le *Courrier d'Afrique*. Le 30 octobre 1941 dans une lettre à Hubert Pierlot en réponse à une intervention de Robert Godding qui suggérait que l'éloignement du général était dû à ses opinions "libérales", A. de Vleeschauwer écrira que ce départ avait eu lieu "après accord entre vous-même, le Lieutenant-Général Denis, les plus hautes autorités de l'Armée et moi-même pour des motifs supérieurs jugés plus qu'assez graves par nous tous" (Papiers A. de Vleeschauwer déposés au Centre d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale sous la référence PD 40/892).

"grosse gaffe" et mettait le ministre dans l'obligation "de changer la personne pour résoudre un problème insoluble". Ou bien, enfin, le ministre a-t-il pris prétexte des incidents protocolaires pour éliminer un officier aux convictions politiques différentes des siennes? Ceci à condition que l'on puisse considérer le général comme un libéral ayant été nommé par des libéraux.

Dès réception du télégramme ministériel le général fait convoquer tous les officiers de l'état-major sur-le-champ, leur donne lecture de son contenu et enchaîne: "Je vous dis au revoir" (44). Deux jours plus tard, le général est à Ndolo, où le gouverneur s'embarque pour un voyage au Katanga; il lui fait ses adieux estimant qu'il sera parti avant que Pierre Ryckmans rentre à Léopoldville. Quant à la presse locale, elle consacre ses titres et commentaires à l'événement pendant près de deux semaines (45). *L'Avenir*, comme *le Courier*, sont d'accord pour écrire que "le moment paraît bien mal choisi", qu'il s'agit d'une "nouvelle aussi grave qu'inattendue", que l'armée congolaise est "décapitée" et qu'il s'agit d'un "bouleversement complet". Chacun s'interroge sur les raisons de la décision ministérielle, *le Courier* avançant l'hypothèse des préséances. *L'Avenir*, par la voix d'Eusèbe et Polydore (qui cachent son directeur A. Brenez), estime la décision, et surtout sa forme, scandaleuse: "on n'agirait pas comme ça avec un boy". Enfin les mêmes soulignent l'excellent travail accompli par le commandant en chef.

Le 10 septembre, alors que le gouverneur est à Elisabethville, le général fait ses adieux à son homologue français, le général Husson. Le lendemain, les officiers de l'état-major lui remettent un tableau du peintre Marques en témoignage de leur affection; cette réunion intime se déroule le samedi midi chez le colonel Mauroy. Le mardi 14, il y a foule à Ndolo où le général passe pour la dernière fois les troupes en revue. Le 17, il s'embarque sur le *Baudouinville* pour rentrer en Belgique. La veille, *le Courier* lui

(44) Entretien avec L. Van Inthout.

(45) Voir les deux journaux locaux des 5/6, 7, 14, 17 et 18 novembre 1939.

consacre l'essentiel de sa première page sous un grand titre: "Les réalisations africaines du général Hennequin". Le jour même, Eusèbe et Polydore, parlent dans *l'Avenir* d'une "lourde méprise", d'une "scandaleuse injustice" et d'une "petite infamie" à l'égard d'un "réorganisateur actif et intelligent". L'épisode Hennequin est clos, mais il va laisser des traces.

2. L'épisode GILLIAERT

Le lendemain de l'embarquement à Boma du général Hennequin, débarque à Léopoldville du *Reine Astrid* en provenance de Stanleyville, le commandant en chef *a.i.*, Auguste Gilliaert (46).

Sans doute le remplaçant intérimaire du général Hennequin était-il davantage que lui un "Africain"; mais il ne faut pas perdre de vue que l'essentiel de sa carrière s'était déroulé en Europe jusqu'en 1937, si on veut bien excepter trois années dans l'Est africain entre 1916 et 1919. Dès son retour en Afrique, le lieutenant-colonel Gilliaert commandait le 3e groupement à Stanleyville; ce premier commandement s'expliquait par de brillants états de service à l'Yser et en Afrique Orientale allemande, doublés d'études à l'Ecole de Guerre, de commandements divers et de fonctions dans des états-majors divisionnaires. En outre son premier souci était l'efficacité constante des troupes placées sous ses ordres et on peut dire qu'il ne leur laissait de ce point de vue guère de répit. Ces multiples qualités lui valaient l'estime de ses supérieurs et notamment celle du chef d'état-major du général Hennequin, Robert Mauroy (47). Rien d'étonnant donc à ce qu'il assumât l'intérim du commandant en chef "démissionné", si ce n'est...

(46) A. Gilliaert (1894-1973), officier général de la Force publique (*Biographie belge d'Outre-Mer*, VII B, 148).

(47) L. Van Inthout, *Mise au point*, *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (3), 40.

En effet sa désignation dans le télégramme rappelant E. Hennequin allait d'emblée poser problème. A. Gilliaert était le plus récemment arrivé à la Colonie et le plus récemment nommé des lieutenants-colonels en fonction à ce moment à la Force publique (48). Outre le colonel A. Labeye (âgé de 56 ans, en service au Congo depuis 26 ans et donc en fin de carrière), il "sautait" les lieutenants-colonels Haas et Moulart (promus le 1er janvier 1935) et Mauroy (promu un mois avant A. Gilliaert). Aucun de ces officiers n'étant proche de la fin de sa carrière et n'étant au service de la Colonie depuis quinze ans, il est clair que la désignation du nouveau commandant en chef *a.i.* était, à leurs yeux, au moins surprenante. Elle touchait particulièrement R. Mauroy qui était le chef d'état-major du général Hennequin et, disaient certains, l'un de ceux qui encourageaient le commandant en chef dans ses conflits avec le gouverneur et son administration; nous avons d'ailleurs vu qu'il était entré en conflit direct avec le commissaire provincial de Léopoldville, le comte de Beauffort. Aux yeux de ses collègues à l'état-major, il était donc clair qu'en raison de son ancienneté et des fonctions qu'il exerçait c'était R. Mauroy et non A. Gilliaert qui devait devenir commandant en chef.

Voyant arriver A. Gilliaert, le lieutenant-colonel Mauroy devait réagir très rapidement. Se sentant visé par cette désignation et y voyant à tort ou à raison les prémisses de son propre retour, décidé ou provoqué, vers la Métropole, il prit l'initiative le jour même de la réception du télégramme du ministre des Colonies, d'organiser lui-même sa propre mutation à Stanleyville à la tête du 3e groupement (49). Il quittait ainsi le devant de la scène pour à peu près un an; nous le retrouverons dans le troisième acte de cette pièce.

Quant au lieutenant-colonel Gilliaert, il prend ses nouvelles fonctions et la question est très rapidement posée du caractère

(48) Voir *Annuaire officiel du Congo belge*, 1939.

(49) Entretien avec L. Van Inthout et *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1980, (3), 67.

intérimaire de celles-ci. A Bruxelles, il semble clair que le ministre cherche un remplaçant parmi les officiers généraux ou supérieurs de l'armée belge qu'ils soient encore ou non en activité. C'est ainsi qu'est cité le nom du général Gendarme (50). Pierre Ryckmans ne cache pas au ministre des Colonies qu'une désignation définitive du lieutenant-colonel à la tête de la Force publique aurait ses faveurs. Dans une lettre datée du 7 janvier 1940, il lui écrit que "le bruit court ici (et aurait sa source dans une lettre du général Hennequin) que parmi les candidats au poste de commandant en chef de la F.P. figureraient en bonne place le général Gendarme et le colonel Vermeulen. J'estime pour ma part que ces candidatures ne sont pas de nature à écarter le colonel Gilliaert; au contraire, je préfère Gilliaert aux deux autres - et le général Ermens, qui est un homme de bon conseil, m'a dit partager mon avis. Je crois que Gilliaert convient. Il est jeune, il a du temps devant lui. C'est un homme sérieux, pondéré, bon militaire, connaissant le soldat d'Afrique. Il a un grade suffisant à l'armée métropolitaine (à peu près l'ancienneté qu'avait le général Hennequin à son arrivée ici)- tandis que Gendarme, pensionné en Europe, est nettement trop âgé; et que Vermeulen ne vaut certainement pas mieux que Gilliaert. - La nomination de ce dernier ne pourrait porter ombrage à personne; et comme je vous l'ai écrit déjà, si vous l'envisagez il serait désirable de la réaliser le plus vite possible pour couper court à d'autres candidatures" (51).

Il est clair que le gouverneur préfère d'une part ne pas risquer la répétition de l'affaire Hennequin avec un officier trop haut gradé et risquant d'entrer en conflit avec lui; il est vraisemblable qu'il préfère également un "Africain". D'autre part, il demeure en pays de connaissances avec Auguste Gilliaert. Mais on a peine à croire qu'il puisse sérieusement estimer que cette désignation ne pourra "porter ombrage à personne", à moins que sa connaissance du milieu de l'état-major de la Force publique soit plus que rudimentaire. Dans le tout petit monde du pouvoir colonial de l'époque, c'est à peine imaginable. Le gouverneur doit donc savoir quelles traces a laissées la nomination de Gilliaert sur

(50) Je n'ai pu trouver d'informations sur cet officier.

(51) A.P.R.

un homme comme R. Mauroy. Mais il est vrai que celui-ci était visé, ne serait-ce qu'indirectement ou à retardement, dans la mesure frappant E. Hennequin; en conséquence, il ne peut être question de lui dans ceux qui "pourraient" mal ressentir la titularisation de Gilliaert. Et cependant, comme l'écrira une quinzaine d'années plus tard en des termes qui sont révélateurs du climat à l'état-major, celui qui à l'époque en dirigeait le 2e Bureau, le commandant Emile Janssens, "ce coup fameux ébranle par ricochet, toute la F.P."; il ajoute, lors de la promotion d'A. Gilliaert, au grade de colonel, "ainsi, tous les lieutenants-colonels dépassés sont bien fixés sur leur sort qui devient irrémédiable" (52). C'est en effet le 1er avril 1940 que le nouveau commandant en chef sera nommé à titre définitif en même temps qu'il sera promu, devenant à ce moment le seul colonel de la Force publique; il a comme chef d'état-major le commandant N. Cools. Moins de six semaines plus tard, le Congo est en guerre.

Très rapidement après l'annonce de celle-ci, le 10 mai dans la matinée (à 8 h 20 du matin le 2e Bureau de la Force publique estime toujours que "l'Allemagne se livre à une vaste manœuvre de chantage" et que celui-ci est "une garantie pour nous contre l'action foudroyante") (53), le gouverneur, en accord avec son conseiller militaire, prend les premières mesures indispensables: mobilisation de la défense du Bas-Fleuve par mise sur pied de guerre du système militaire local et renforcement de celui-ci par déplacement de certaines unités stationnées dans le district du Bas-Congo. L'objectif est de prémunir la Colonie contre la seule menace réelle qui puisse l'atteindre à ce moment: celle des corsaires allemands de l'Atlantique qui pourraient être tentés de remonter l'estuaire du Congo. Dans ce contexte, une vingtaine de réservistes européens sont rappelés et immédiatement un premier problème surgit: le remplacement de ceux-ci à leur poste civil. Ce point particulier de l'équilibre à conserver entre mobilisation militaire et mobilisation économique va faire immédiatement l'objet de divergences de vues entre le gouverneur et le commandant en chef.

(52) E. Janssens, *Au fil d'une vie*, Bruxelles 1973, 63 et 66.

(53) Note manuscrite préparée par le 2e Bureau (A.P.R.)

Le premier nommé s'en explique au ministre dans une lettre datée du 18 mai:

"...Ainsi que je vous l'ai télégraphié, le Commandant en Chef insiste pour que tous les réservistes européens des unités actives (bataillons campés, compagnies en service territorial, unités techniques) soient immédiatement rappelés. Cela à la fois pour assurer leur instruction et pour faciliter la mobilisation générale, si elle devait être décrétée ultérieurement.

Je comprends parfaitement le point de vue du Commandant en Chef. Il est probable que si j'étais à sa place je ferais la même proposition que lui. Responsable de la seule défense militaire, il désire laisser le moins possible au hasard.

Quant à moi, responsable de l'ensemble de l'effort de guerre de la Colonie, je dois envisager les choses sous un autre angle. La mobilisation n'est pas parfaitement au point. Le critère de l'âge a été prépondérant dans l'établissement des ordres de bataille. Ce n'est qu'à l'épreuve que seront faites les corrections nécessaires pour rendre à leur emploi civil les éléments indispensables et les remplacer par d'autres. De toute façon d'ailleurs, et si bien qu'on choisisse, dans une population où la plupart des hommes ont été envoyés d'Europe pour remplir une tâche déterminée et où l'on ne mobilise que les cadres, il est impossible de maintenir à la fois la mobilisation militaire et la mobilisation économique. Les gens qui jouent dans la vie économique un rôle accessoire, qui seraient assez aisément remplacés par des femmes, des jeunes gens ou des auxiliaires noirs, la Force Publique ne les demande pas parce qu'elle n'a pas besoin de cadres inférieurs au grade de chefs de peloton.

Dans l'impossibilité de laisser les élites à la fois à l'armée et à la production, il faut nécessairement répartir les effectifs d'après le programme de guerre du Gouvernement.

Si nous devons surtout fournir à l'alliance des hommes, il faut mobiliser au maximum quitte à sacrifier la production. Si l'on compte sur nous pour fournir avant tout des matières premières, il faut réduire l'effort militaire au strict minimum compatible avec la sécurité ..." (54).

Le gouverneur ajoute cependant qu'à l'annonce de la prise de Bruxelles par les Allemands et devant l'insistance d'Auguste Gilliaert, il a accepté le rappel immédiat des réservistes des troupes actives afin de porter à leur effectif de guerre les bataillons I à VI et les corps spécialisés de l'artillerie, du génie, etc. Simultanément, le commandant N. Cools (55) prévoit le rappel des première et deuxième réserves de manière à porter l'effectif de la Force publique à dix-huit bataillons auxquels s'ajouteront les états-majors de brigade et de régiment.

L'invasion de la Belgique a également eu un effet sur les relations entre l'Afrique équatoriale française et le Congo belge. Pendant toute la période de neutralité, les relations entre les deux colonies, sans se détériorer, ont néanmoins subi l'impact de la politique belge, notamment sur le plan économique. Mais dès le 10 mai la situation se modifie radicalement. Les deux états-majors sont invités à collaborer étroitement et A. Gilliaert se rapproche ainsi de son homologue français, le général Husson. Si le Congo estime devoir repousser les offres de stationnement de troupes françaises sur son sol, il n'en accueille pas moins favorablement un renforcement en artillerie de la défense du Bas-Fleuve. Pierre Ryckmans envisage même, en cas de conflit avec l'Italie, de mettre des troupes à la disposition des Forces françaises pour une action contre la Libye (56).

(54) A.P.R.

(55) Le Commandant N. Cools était chargé du plan de mobilisation.

(56) Le télégramme du gouverneur au ministre sur ce point date du 13 mai. Voir J. Vanderlinden "Le Congo belge et le ralliement de

Mais les problèmes essentiels se déplacent très rapidement sur le plan intérieur. La capitulation du 28 mai traumatisé profondément le cadre de la Force publique. Cependant il y a plus grave pour celui-ci: la condamnation sévère du roi Léopold III, auquel il se sent lié par son serment d'officier, par le gouvernement Pierlot. Les réactions sont immédiates et Pierre Ryckmans les perçoit lorsqu'il écrit au ministre des Colonies le 29 mai 1940: "Il faut à tout prix éviter de soulever le cas de conscience du choix à faire entre le Roi et le gouvernement; il ne faut pas mettre les officiers ni surtout les soldats noirs dans l'alternative de se prononcer contre (souligné dans le texte) le Roi" (57). Ne perdons cependant pas de vue que cette opinion émane d'un homme dont la carrière doit tout à Léopold III mais qui vient de déclarer à la radio de la Colonie: "Le gouvernement représente aujourd'hui la seule autorité légitime" (58). Le gouverneur a en effet un souci primordial: ne pas diviser l'armée coloniale. Il ne peut cependant empêcher une profonde division de l'opinion publique alors qu'il a réussi à faire admettre au corps des officiers que "le Roi, même innocent, une fois prisonnier, le Gouvernement demeurait la seule autorité légitime et devait par conséquent être obéi sans la moindre discussion" (59). Cette division se traduit dans la presse locale par ce titre de *L'Avenir colonial*: "Le tribunal du peuple prononce la déchéance de Léopold" suite à la réunion des parlementaires belges à Limoges le 2 juin (60). Cette prise de

l'A.E.F.", Actes du colloque "Le général Leclerc et l'Afrique française libre en 1940-1942", à paraître.

(57) A.P.R. Un excellent exemple de réactions "royalistes" de l'époque est fourni par l'un des futurs acteurs de l'épisode Mauroy, A. Willemart qui "décide de prendre immédiatement la défense de l'honneur du Roi et de nos armes par la parole, par une circulaire adressée à tous (ses) administrés européens, par un article publié dans le journal local de Costermansville" (*Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1983, (4), 60).

(58) P. Ryckmans, *Messages de guerre*, Bruxelles Larcier 1945, p. 20.

(59) P.R., dans la lettre précitée du 29 mai 1940.

(60) *L'Avenir colonial*, 4 juin 1940.

position entraîne dans le chef-lieu du Congo "des altercations en privé et en public, des provocations en duel, etc." (61). C'est à ce moment, et en raison d'incidents qu'il estimait pénibles et nuisibles à son objectif prioritaire du maintien de la concorde dans la Colonie, que le gouverneur ordonna le 2 juin le retrait des portraits du Roi des édifices publics. Ce faisant, il heurtait nécessairement les fidèles du souverain et donc la Force publique. A plus long terme il s'exposait aux reproches de celui à qui il devait sa carrière. Comme il l'écrira, plus tard, dans un mémoire adressé au ministre des Colonies qui figure dans ses archives: "Je suis prêt à soumettre ma conduite au Roi lui-même"; c'est dire à suffisance combien, en ces circonstances difficiles, sa conscience était nette. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans sa biographie.

Le mois qui suivit fut marqué sur le plan européen par la fin de la campagne de France, l'armistice demandé à la mi-juin par le gouvernement du maréchal Pétain et, le suivant immédiatement, l'appel du général de Gaulle, le 18 juin. Au Congo l'état d'esprit de la population était fait essentiellement de découragement, de divisions et surtout d'inquiétudes. De découragement, devant la brutalité de la défaite. De divisions, en raison des circonstances de celle-ci et de l'opposition entre le Roi et ses ministres. D'inquiétudes enfin car, sans nouvelles de la Métropole depuis la mi-mai, chacun s'interrogeait sur le sort de ses proches. Le gouverneur partageait pour partie ces sentiments. Inquiet il avait en effet des raisons de l'être puisque sa famille et surtout les aînés de ses enfants se trouvaient pour partie en Belgique et pour partie sur les routes de l'exode vers la France. Divisé, il l'était sans aucun doute sur le plan personnel, mais il était résolu à offrir au public une position unifiée qui réconciliait les points de vue antagonistes; elle est tout entière contenue dans son discours du 28 mai 1940 et dans ses actes durant cette difficile période. Découragé, rien n'indique qu'il le fut jamais. Pour lui la guerre continue. Il faut relever la tête et poursuivre la guerre, en union étroite avec les Alliés jusqu'à la libération du territoire et à la victoire finale. Le symbole de cette volonté est le défilé, à Léopoldville, devant le monument du roi Albert, des fusiliers-marins du H.M.S.

(61) A.P.R., *supra* note 59.

Bridgewater, des tirailleurs sénégalais de l'Afrique équatoriale française et des troupes de la Force publique (62). Le 24 juin, après l'armistice français, et le 1er juillet à l'occasion de la célébration de la proclamation de l'Etat indépendant du Congo, il réaffirme sans ambiguïté sa détermination (63).

Cependant la situation locale ne s'améliore guère. Un coup sérieux est porté au moral des Belges lorsque le 6 juillet, le gouverneur général de l'A.E.F., Pierre Boisson, avec lequel Pierre Ryckmans entretenait des rapports étroits, se résout à se rallier au maréchal Pétain, en même temps qu'il devient Haut-Commissaire pour l'Afrique française. Ce ralliement complique d'autant plus la situation qu'à ce moment le gouvernement belge est toujours en France et même à Vichy où il s'installe auprès du gouvernement français. De leur côté les Anglais avaient, le 4 juillet, attaqué la flotte française à Mers-el-Kebir et, quelques jours plus tard on annonçait le torpillage du *Richelieu* en rade de Dakar par des avions anglais (64). Ces actes "hostiles" de la "perfide Albion" ravivent par ailleurs des souvenirs chez les vétérans des campagnes de l'Est africain durant la Première guerre mondiale. Ceux-ci, au rang desquels figure A. Gilliaert, se rappellent en effet le maigre résultat de leurs sacrifices de l'époque et leur sentiment, très net, de s'être battus au Tanganyika pour les seuls Britanniques. Que se développe en conséquence un sentiment anglophobe parmi certains militaires belges, et notamment chez le commandant en chef peut s'expliquer. Mais ceux qui en sont les témoins et qui pensent différemment (c'est le cas pour le vice-gouverneur général et le sénateur Godding) estiment que des propos du genre " Nous n'allons pas aller nous faire tuer pour les Anglais " ne sont guère de mise dans la bouche du conseiller militaire du gouverneur

(62) *Messages de guerre*, 23-25.

(63) Voir *idem*, 26-28 et 29-31.

(64) Sur les rapports franco-belges au cours de cette difficile période, voir mon étude citée *supra* note 56.

général (65). Le danger est par ailleurs grand, de faire endosser à ce dernier des sentiments identiques alors que son discours apparent s'affirme dans une direction nettement contraire.

C'est dans ce contexte qu'Auguste Gilliaert avalise, le 8 juillet, une note du 2e Bureau préparée par le commandant E. Janssens et destinée au gouverneur général (66). Le document comporte dix pages dactylographiées et est apostillé "strictement personnel et secret". Le colonel commence par rappeler l'obligation qui est particulièrement la sienne, "de collaborer de toutes ses forces à la défense du bien commun". En outre les circonstances justifient qu'il le fasse avec "une franchise, une netteté et une ampleur" à leur mesure. Enfin l'analyse est d'autant plus importante selon lui que la plupart des Européens du Congo ne réalisent pas la gravité de l'heure.

Le premier point que souligne le texte est l'envahissement complet du territoire belge et l'absence "de gouvernement effectif et agissant". Le deuxième est le fait que cette situation est le résultat de l'action "d'un peuple extraordinaire" (par sa force, ses méthodes, ses réalisations et son dynamisme, précise le texte). Le troisième est la position privilégiée du Congo, "seule fraction du

(65) A.P.R., lettre du général Ermens au gouverneur en date du 24 juillet et archives Robert Godding, lettre du sénateur au gouverneur en date du 6 septembre 1940. Je me dois également de remercier le général E. Janssens qui a bien voulu attirer mon attention sur l'origine "est-africaine" des sentiments du général Gilliaert.

(66) Le texte qui est reproduit in extenso ci-après est celui qui se trouve dans les A.P.R. Le document est cité mais de manière tronquée par E. Janssens dans *Au fil d'une vie*, Bruxelles Pierre De Meyère, 1973, 67-68. Quant à la réponse du gouverneur, elle est contenue dans une longue note manuscrite qui est restée à l'état de projet et n'a pas été expédiée (A.P.R.); elle est également reproduite en annexe.

patrimoine national qui puisse encore un jour peser dans la balance pour amener le rétablissement partiel ou total de l'entité Belgique". Jusque-là sans doute rien à redire à ce texte, sauf peut-être la maladresse dans la description dithyrambique des vainqueurs de l'heure qui pourrait avoir pour effet d'attribuer aux auteurs de la note des sentiments à l'égard de l'Allemagne dont on imagine mal qu'ils aient pu être les leurs et surtout qu'ils aient pu les formuler si naïvement à ce moment, en ce lieu et en leur capacité.

Le texte se poursuit par une analyse que l'on veut parfaitement objective afin d'écartier les réactions inspirées "par le sentiment, par de pieux souvenirs, par des analogies historiques"; on voudrait viser ainsi le discours du gouverneur du 1er juillet dans lequel celui-ci déclarait notamment: "Nous avons traversé l'autre guerre; il a fallu tenir quatre ans avant de déclencher la grande offensive, mais nous avons vaincu et nous nous sommes relevés"..." que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Le premier point abordé dans l'analyse est celui des chances de victoire de l'Angleterre. Successivement l'état des forces maritime, aérienne et terrestre des belligérants en présence sur le front européen est analysé, tandis que divers scénarios d'attaque des Iles britanniques sont suggérés. L'analyse militaire est doublée d'un examen de la situation diplomatique et stratégique de la Grande-Bretagne et de son empire. La conclusion est simple: "... une victoire complète de l'Angleterre apparaît, pour le moins, comme douteuse, alors qu'il semble bien que le bloc italo-allemand ait des chances sérieuses de l'emporter". Sans doute est-il difficile pour un profane de porter un jugement sur ces considérations tactiques. On peut seulement s'interroger sur la capacité des spécialistes de la Force publique d'apprécier à 7 000 kilomètres de distance le potentiel militaire réel des adversaires. En effet, si leurs conclusions quant à la puissance terrestre des Allemands sont incontestables, l'appréciation des forces maritimes et aériennes est capitale sur l'issue cruciale du franchissement de la Manche.

En ce qui concerne les premières, l'auteur de la note se fonde essentiellement sur des tonnages globaux et doit constater que l'Angleterre conserve en mer du Nord une supériorité de un à

trois. Son principal argument est cependant que les Anglais n'ont pu empêcher l'opération de Norvège. Mais une analyse a posteriori montre clairement que, dans ce cas particulier, c'est bien davantage l'effet de surprise dû en partie à l'audace du plan allemand et la crainte des Britanniques de voir la flotte sortant du Skagerrak attaquer l'Angleterre qui justifièrent le succès de l'opération, alors que la faiblesse allemande sur mer était patente. Les pertes allemandes à l'occasion des engagements au large de la Norvège seront par ailleurs importantes. Pareilles circonstances sont difficilement imaginables en ce qui concerne un assaut des îles britanniques.

Sur le plan aérien, l'auteur de la note parle d'emblée d'une "supériorité écrasante... sur les aviations de l'Angleterre et la France conjuguées". Sans doute à ne regarder que la campagne d'Europe. Mais, de nouveau le problème se pose en termes différents, - la suite des événements le montrera -, dès lors qu'il s'agit d'une part de détruire le potentiel de production aéronautique anglais (à l'époque plus de 4000 chasseurs par mois sortent des usines, ce qui permet, au début juillet, d'avoir compensé les pertes de la campagne de France), d'autre part d'envoyer des escadres de bombardement à une distance telle de leur base que l'adversaire puisse être averti de leur arrivée par des moyens de détection dont le 2e Bureau de la Force publique ne peut avoir idée. L'analyse des "spécialistes" de la Force publique semble en outre fondée surtout sur la supériorité écrasante des Allemands au plan de l'aviation tactique telle qu'elle s'était manifestée en appui des chars et de l'infanterie en Pologne et sur le front occidental. De plus elle perd de vue la distance à couvrir depuis les aéroports jusqu'aux côtes de l'Angleterre, distance qui handicape particulièrement la chasse allemande; celle-ci voit son temps "efficace" dans le ciel anglais réduit au strict minimum. Enfin, en ce qui concerne les hommes, le problème ne se posait pas à leur niveau à ce moment, encore que l'accroissement du rythme de production des avions allait très rapidement poser le problème des équipages; mais celui-ci se posait également pour les

Allemands (67). Le facteur déterminant en l'occurrence allait être, quelques mois plus tard, la qualité de la formation et le moral exceptionnel des pilotes anglais et alliés. Mais cela également était difficilement appréciable sur les rives du Stanley Pool.

L'état-major de la Force publique semble donc mal placé pour apprécier parfaitement la situation et, en pareilles conditions, c'est sans doute bien davantage la coloration que l'on donne aux faits qui compte que les faits eux-mêmes. C'est là que se marque l'abîme entre la foi du gouverneur et, faut-il le dire, le défaitisme de l'état-major. Celui-ci n'envisage-t-il pas également l'entrée dans la guerre de l'Espagne et la fermeture corrélative du détroit de Gibraltar au bénéfice de l'Axe?

Une fois ces prémisses tactiques ou stratégiques mises en place, viennent les considérations d'ordre politique.

Le premier point, le plus fondamental, est la constatation de l'incapacité matérielle et morale (souligné dans le texte) du gouvernement Pierlot de poursuivre la politique qu'il s'était fixée. Sur ce point la situation du gouvernement en ce début de juillet 1940 justifiait sans doute l'adjectif "matérielle" apposé au mot "impossibilité". La qualification "morale" de l'impossibilité trahissait par contre le camp dans lequel, comme le disait le gouverneur, s'était rangé l'état-major dans le conflit entre le Roi et ses ministres. Pareille prise de position conduisait tout droit à un conflit avec Pierre Ryckmans qui avait affirmé son sentiment profond de la légalité gouvernementale.

(67) Sur ce point du rapport des forces en présence, je réitère mes remerciements à mon collègue L. De Vos et au capitaine Sterkendries du département d'histoire de l'Ecole royale militaire. Voir aussi notamment B. Collier, *The Defence of the United Kingdom*, London H.M.S.O. 1957.

Le deuxième point supposait, du même gouverneur général, un acte d'insubordination puisqu'il supposait de sa part une rupture avec le gouvernement afin de devenir la seule autorité dans la Colonie alors précisément qu'un arrêté des ministres ne lui reconnaissait cette qualité qu'à défaut de l'exercice de ses pouvoirs par le ministre des Colonies (68). Or, à l'époque, les contacts avec le ministre étaient indiscutablement difficiles et souvent apparentés au dialogue de sourds, mais ils existaient en un flot ininterrompu de télégrammes circulant entre Pierre Ryckmans et Albert de Vleeschauwer. Dès lors, croire un seul instant que le gouverneur irait dans le sens préconisé par l'état-major consistait à entretenir d'ineffables illusions.

Le troisième point consistait à adopter pour le Congo une stricte politique de neutralité comparable à celle suivie sous l'impulsion du Roi, avant le 10 mai 1940. C'était évidemment ignorer les multiples appétits qui s'étaient régulièrement manifestés sur ce point dans les grandes chancelleries européennes, même si rien ne permet de croire aujourd'hui que l'offre d'assistance de la France à la fin mai 1940 ait été motivée par pareils desseins (69). En outre les ressources économiques du Congo, en même temps que sa position stratégique au cœur du continent ne permettaient pas qu'il demeurât neutre. Les Britanniques l'avaient bien compris qui avaient envisagé dès la fin mai une intervention en divers points "stratégiques" de la colonie belge (70).

Reste enfin la détermination de défendre l'indépendance ainsi proclamée. Sans doute, à première vue, considérant l'état des forces britanniques ou françaises d'Afrique, les Belges pouvaient-ils se sentir rassurés. D'autant plus que les premières citées étaient occupées pour partie par les forces italiennes. Seule ne semblait pas

(68) Sur les circonstances de l'adoption de ce texte, voir Jean Stengers, *Léopold III et le gouvernement*, Bruxelles Duculot 1980, 84-87.

(69) Voir sur ce point, mon étude citée *supra* en note 56.

(70) *Ibidem*.

prise en compte l'armée sud-africaine; il est vrai que les auteurs de la note soulignaient la faible majorité du maréchal Smuts face aux nationalistes d'Herzog. Mais ne perdaient-ils pas de vue qu'ils ne disposaient que d'un matériel et de stocks de munitions fort insuffisants? De nouveau la parole est davantage sur ce point aux stratégies qu'à l'historien.

En conclusion, l'ensemble de l'attitude préconisée ressemblait étrangement à celle que définira le comte d'Ursel au début septembre 1940 lorsqu'il recommandera, sous la couverture du Palais, une absolue neutralité ou, moins nettement, une réserve de la Colonie et proscritra toute participation de l'armée coloniale à un conflit armé sauf en cas de défense du territoire. Elle correspondait aussi dans son essence aux instructions que le Roi aurait adressées, également quelques semaines plus tard, au gouverneur général (71). Nous verrons dans un instant quelle sera sa réaction aux suggestions qui lui sont ainsi faites.

La note de l'état-major ne s'arrête en effet pas à l'affirmation de la seule nécessité de proclamer l'indépendance de la Colonie. Elle complète cette pétition de principe par l'examen de ses conséquences sur les plans politique, économique et militaire.

Sur le plan politique, il conviendrait de nouer des relations avec toutes les puissances indistinctement en utilisant à cette fin les ambassades de Belgique; sur ce point le moins qu'on puisse dire est que la note est illogique et manque de réalisme. En outre elle insiste particulièrement sur l'intérêt de reprendre avec prudence les relations avec l'Italie. Il faut surtout éviter d'entrainer le Congo dans la guerre avec celle-ci et l'Allemagne.

(71) Sur ce point, voir Stengers, *op. cit.*, 131. Ces instructions sont contenues dans une note adressée par le chef de Cabinet du Roi à l'ambassadeur de Belgique à Lisbonne, lequel est chargé d'en "faire connaître la teneur à Monsieur Ryckmans" ainsi qu'au ministre des Colonies. S'il est établi qu'il s'acquitte du deuxième volet de sa mission, rien ne permet de croire qu'il ait effectivement informé le gouverneur général.

Sur le plan économique, il convient de tendre à l'autarcie, en se suffisant à soi-même pour l'essentiel, en excluant toutes importations de luxe, en recherchant des débouchés économiques compensatoires et en rattachant le franc congolais à l'or. Il faut éviter que "l'indépendance de sa politique... soit... compromise par la dépendance du ventre". Quant aux objections à cette politique "elles proviendront toutes du manque de courage engendré par l'esprit de facilité, si justement stigmatisé par le Maréchal Pétain". Après la reconnaissance des qualités "extraordinaires" du peuple allemand, cette référence au vainqueur de Verdun relevait également d'une simplicité dont on peut difficilement nier le caractère peu opportun. Sans doute enfin les auteurs de la note envisagent-ils un blocus anglais en rétorsion à la nouvelle politique. Ils le croient toutefois improbable car aussitôt la riposte congolaise se ferait sentir militairement contre la Rhodésie d'abord, contre le Soudan ensuite "en liaison avec les opérations italiennes"! De nouveau il s'agit de théorie, de "*Kriegsspiel*"; mais quelle innocence dans de tels propos!

Sur le plan militaire enfin, il suffit que "Monsieur le Gouverneur général me fasse confiance". Les mesures à prendre tiennent en dix lignes.

Reste, pour conclure, à examiner les résultats éventuels de ces décisions en fonction de l'issue de la lutte qui se déroule à ce moment en Europe. Trois hypothèses sont envisagées: l'Angleterre écrase l'Allemagne et l'Italie; l'Angleterre négocie une paix de compromis; l'Angleterre est écrasée. Dans le premier cas, la Belgique recouvrerait certainement son indépendance et le Congo proclamerait son rattachement à la Belgique, se retrouvant par là même dans la situation de 1939. Dans le deuxième cas, le sort de la Belgique serait moins certain mais "il existera toujours une terre (le Congo) où nous pourrons vivre conformément à nos habitudes et à nos goûts et sur laquelle pourront se regrouper les Belges épris de liberté et d'ordre". Quant à la troisième issue du conflit, "c'est l'hypothèse la plus vraisemblable". Elle aura pour résultat que les vainqueurs, se partageant en Afrique les dépouilles de l'Angleterre, "laisseront vivre un Congo indépendant, fortement armé, résolu à livrer une campagne et constituant un gage de paix et d'équilibre

au centre de l'Afrique". On reste rêveur devant ces perspectives et je préfère laisser au lecteur le soin de les juger.

La note se conclut par l'assurance que "nous n'avons plus le temps, -demain il sera trop tard-, de discuter, d'échanger des vues, d'approfondir des questions... Si le plan que je présente devait être critiqué, amenuisé, remanié, je préfère qu'on l'écarte...".

Pour le gouverneur, il n'y a pas à critiquer, amenuiser ou remanier. Ni sur le plan des principes ni sur celui des faits, la proposition de l'état-major n'est à prendre. Elle est donc à laisser. Sur le plan des principes d'abord, "la partie militaire de cet exposé est de la compétence du commandement de la F.P. La partie politique ne l'est pas; il eût convenu que la note s'arrêtât à la page 6, laissant au Gouvernement responsable le soin de tirer les conclusions d'ordre politique". Ceci dit, le raisonnement des militaires contient "une grave erreur de fait et de droit". En effet, le gouvernement, même s'il n'est ni effectif ni agissant en Belgique, a organisé juridiquement les pouvoirs au Congo; il ne peut donc être question de prendre "la responsabilité formidable de l'insurrection". Dans les faits par ailleurs, qu'il oppose aux hypothèses de l'état-major, le gouverneur constate que le Congo, dès à présent, qu'il le veuille ou non, est en guerre. Et quelle que soit l'issue de celle-ci, dans les trois hypothèses envisagées par E. Janssens et A. Gilliaert, la seule solution à ses yeux est un engagement ferme et sans limites aux côtés de l'Angleterre. Dans la pire des hypothèses, celle de la défaite anglaise, croire un seul instant que face à l'Allemagne et à l'Italie le Congo pourrait mener une campagne militaire est déraisonnable; ce serait "un suicide pur et simple, un désastre immédiat et décisif". Et il conclut: "La position que vous nous proposez de prendre nous expose à tout perdre sans rien gagner et n'aggrave pas notre situation si nous sommes vaincus". La seule attitude à adopter est donc de suivre la Grande-Bretagne jusqu'au bout et "il ne pourrait venir à l'idée d'un chef responsable de s'en écarter par l'insurrection. C'est celle qui sera maintenue au Congo belge". Mais le gouverneur va plus loin. Il met en garde contre le risque de tomber dans une éventuelle dépendance financière de l'Angleterre. Celle-ci risque notamment de se produire si la Grande-Bretagne est sollicitée de fournir quantité d'armes lesquelles risqueraient de n'être

finançables que par un emprunt auprès d'elle. Or, pour Pierre Ryckmans "un emprunt est une défaite". D'où la nécessité pour le commandement de soutenir "une politique de dépenses (militaires) strictement mesurées aux nécessités réelles (souligné dans le texte)".

De ce jour, il est vraisemblable que le sort d'Auguste Gilliaert est scellé dans l'esprit du gouverneur. Il n'envisagera cependant son changement d'affectation avec le ministre, de même qu'il n'informera ce dernier de l'existence de la note du 8 juillet, que le 17 novembre. Dans sa lettre (72), datée de ce jour, le gouverneur annonce au ministre la remise d'Auguste Gilliaert à sa disposition et la désignation du général Ermens, vice-gouverneur général, comme commandant en chef. En effet la note du 8 juillet n'est pas restée aussi personnelle et secrète qu'elle aurait dû l'être. D'où une réputation, fondée hélas, de défaitisme pour le commandant en chef. Et bien qu'il ait pu changer d'opinion dans l'intervalle, la réputation lui est restée. Il semble que la modification des conceptions de l'état-major ait suivi, vers la mi-octobre, une visite à Léopoldville du colonel Mauroy, sur laquelle je reviendrai. A ce moment "sentant que le vent a tourné", le commandant en chef prône "une action militaire conduite en parfaite liaison avec les Britanniques". Il est vrai qu'à ce moment la bataille d'Angleterre est gagnée et la supériorité aérienne allemande plus aussi "écrasante" que l'envisageait la note de juillet, la Navy à même de bloquer tout débarquement et l'armée allemande arrêtée face à la Manche.

Les intentions de P. Ryckmans n'aboutirent toutefois pas. En effet, le 18 novembre le général Ermens revient sur l'accord qu'il avait donné la veille au plan du gouverneur. Il estime en effet que le moment est mal choisi pour le mettre en oeuvre étant donné qu'on est au creux de l'épisode Mauroy sur lequel je reviendrai. Limogé à ce moment Auguste Gilliaert serait, à ses yeux, le

(72) A.P.R. Ceci montre clairement ce qui a amené la "demi-disgrâce" d'A. Gilliaert et contredit l'explication de L. Van Inthout selon laquelle ce serait sa "mansuétude... à l'égard des mutins" qui l'aurait provoquée (Bulletin du C.R.A.O.C.A., (983, (4), 83).

sacrifier "à un ultimatum d'officiers rebelles" (73). Ce ne sera donc que six semaines plus tard, après que le commandant en chef ait remis de l'ordre à Stanleyville et que le ministre des Colonies soit passé à Léopoldville qu'Auguste Gilliaert sera commissionné général-major moins d'un an après son accession au grade de colonel; il recevra ultérieurement le commandement du Corps expéditionnaire belge en Ethiopie. A ce moment, le vice-gouverneur général devient le conseiller militaire du gouverneur. Leur collaboration ne sera pas sans désaccords occasionnels mais ceux-ci demeureront toujours mineurs.

3. L'épisode MAUROY

Robert Mauroy, nous l'avons vu, commandait à partir de la démission du général Hennequin, dont il était le chef d'état-major, le 3e groupement à Stanleyville. L'homme, qui quitte la capitale du Congo pour le chef-lieu de la Province orientale, a toutes les raisons d'être amer; sa désillusion en voyant Auguste Gilliaert accéder à un poste qu'il pouvait légitimement ambitionner dès lors qu'on ne "parachutait" pas un officier supérieur ou général de la Métropole, a dû être grande. Elle s'ajoute à une carrière qui n'a pas été facile. Engagé dans la guerre de 1914-1918 et fait prisonnier au début des hostilités, Mauroy s'évadera sept fois des camps de prisonniers où il était enfermé. Six fois repris, il ne parvint en Hollande que quatre jours avant l'armistice de 1918. Frustré une première fois dans son désir de se battre, il le sera également lorsqu'il se rendra compte du traitement réservé par les règlements d'après-guerre à ceux qui, comme lui, avaient supporté le premier choc de l'invasion allemande sans démeriter mais en connaissant l'infortune de la captivité. Découragé par l'armée belge, il embrassera en 1925 une carrière à la Force publique. En 1926, il est nommé à l'état-major auprès du commandant en chef de l'époque, Paul Ermens. Après avoir rempli pendant un temps les fonctions de chef d'état-major, Mauroy rentre en Belgique, suit les cours de l'Ecole de guerre et, reçu breveté d'état-major, devient en 1930 chef d'état-major. Après un interlude à Coquilhatville, où il commande le 4e bataillon et ensuite les troupes de la province,

(73) *Journal* de Pierre Ryckmans (A.P.R.).

ainsi qu'à Luluabourg, il redevient chef d'état-major auprès du général Hennequin (74). Vouant à celui-ci une admiration sans réserve, il sera au premier rang de son combat pour une transformation profonde de la Force publique; c'est lui notamment qui aura l'occasion de se mesurer quotidiennement avec "l'étrangle-bourse", chargé du contrôle financier, A. Grau et donc, indirectement, avec le gouverneur qu'il appelait en privé (mais rien n'est vraiment privé dans le Congo du temps) "ce petit juif portugais" (75).

Pendant au moins la première partie de notre deuxième épisode, le lieutenant-colonel Mauroy commande son groupement et peut-être aussi, comme il l'aurait dit au général Hennequin devant L. Van Inthout, laisse filer sa carrière devant une bonne bouteille de bourgogne. Le 10 mai 1940 ne peut le laisser indifférent et la débâcle des quelques semaines qui suivent le touche profondément. L'ardeur guerrière qui en avait fait quelque trente ans auparavant un septuple évadé le range immédiatement dans les rangs de ceux qui veulent en découdre avec les forces de l'Axe dès que et où il sera possible de le faire aux côtés des Anglais. L'objectif est par ailleurs tout désigné: ce sont les Italiens d'Ethiopie.

Le colonel est encouragé dans sa détermination par des contacts avec les autorités du Sud Soudan et par la venue au Congo et le passage à Stanleyville du major Grogan. Celui-ci, vétéran des campagnes britanniques de l'Est africain, s'est établi au Kenya après la guerre et a repris du service lors du déclenchement de la

(74) Ces éléments biographiques sont empruntés à la notice biographique de L.-F. Vanderstraeten, citée en note 11.

(75) L'expression concernant A. Grau figure dans le mémoire justificatif de R. Mauroy, *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (1), 115. Quant au surnom donné au gouverneur il est rapporté par L. Van Inthout, *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1983, (4), 67.

Seconde Guerre mondiale (76). Son objectif est clairement de mobiliser l'opinion congolaise en faveur d'une coopération militaire dans l'Est africain face aux Italiens d'Ethiopie et de Somalie. Il est évident que ses appels sont du pain bénit pour tous ceux qui veulent affronter l'ennemi en Afrique. Certains lui auraient dès lors proposé de former une "légion belge" d'Européens et d'Africains payée par les Anglais (77); ceux-ci assureraient en outre aux volontaires une pension et la possibilité de recevoir la nationalité britannique. Mais il est également vrai que malgré son titre de major, Grogan n'est pas loin de ne représenter que lui-même. Tout au plus doit-il tâter l'opinion, prendre des contacts. Il n'est certainement pas chargé d'une mission officielle. Lorsqu'à la fin juin 1940, les gouverneurs des territoires britanniques de l'Afrique de l'Est tiennent une conférence secrète (78), ils estiment en effet qu'au Congo belge l'opinion des autorités civiles est ferme et que l'armée est, dans son ensemble, favorable aux Britanniques. Pour le reste, ils sont informés qu'une mission de liaison militaire, sous la responsabilité du colonel McKenzie, va assurer la liaison entre Londres et Léopoldville (79). Grogan est d'ailleurs décrit par Lord Hailey comme ayant causé "a very real embarrassment" et comme l'avocat d'une politique de coopération militaire "on which the Home Government stamped rather heavily afterwards" (80). Quant au gouverneur, il a répondu à Grogan que

(76) Sur E.S. Grogan (1874-1967), voir *History in Africa*, 1983, 239-243.

(77) Cette suggestion est faite à la fois par Mauroy (voir P.R.O., F.O. 371/24282/86 dans une communication du Commandant en chef du Moyen-Orient au *War Office*) et par Met den Ancxt (voir lettre de Pierre Ryckmans au ministre des Colonies du 6 octobre 1940) (A.P.R.).

(78) Public Record Office (P.R.O.), C.O. 822/102/12.

(79) Voir le journal de cette mission au P.R.O., W.O. 178/3.

(80) Voir *Journal* de Lord Hailey (p. 17) à la bibliothèque du Rhodes Institute à Oxford. Je dois remercier mon collègue J.L. Vellut d'avoir bien voulu attirer mon attention sur ce document exceptionnel.

c'était là une question à traiter par leurs gouvernements respectifs. A la réaction de son interlocuteur soulignant qu'il disposait de tous les pouvoirs, Pierre Ryckmans aurait répondu "Oui, à défaut du ministre. Or le ministre compétent se trouve à Londres, à côté de Lord Halifax" (81).

Or, à Londres, personne ne souhaitait voir la Force publique s'engager dans des opérations offensives sur le théâtre africain. Le *War Office* estime que le niveau d'entraînement et d'équipement de l'armée coloniale belge est bas et ne peut convenir qu'à une défense de la Colonie; il ne peut être question de l'utiliser pour une action offensive vers l'extérieur, notamment en raison du fait qu'elle manque cruellement de munitions que les Britanniques ne peuvent lui fournir. De plus la Force publique n'est pas entraînée à un conflit dans lequel les blindés et l'aviation jouent un rôle déterminant. Quant au commandant en chef du théâtre du Moyen-Orient, il demande qu'on arrête immédiatement l'engagement de volontaires belges et qu'on n'envisage une coopération avec le Congo qu'en cas de menace sur Juba (82). Enfin il est précisé à Lord Hailey que le gouvernement britannique n'a aucune intention de pousser le Congo à une action offensive contre l'Italie. La Force publique doit se contenter de garantir la sécurité intérieure et extérieure de la Colonie (83). La position du gouvernement de Londres est donc très claire et en contradiction directe avec ce que propose Grogan. Le gouverneur, qui est au courant, ne peut évidemment rendre publique cette position de la Grande-Bretagne sous peine d'encourager le courant neutraliste, voire indépendantiste. Il lui faut donc affirmer sa volonté de lutter aux côtés des Anglais tout en sachant qu'il s'agira davantage dans le chef des Belges du Congo d'une coopération économique que d'une assistance militaire.

(81) Pierre Ryckmans au Ministre des Colonies, le 6 octobre 1940 (A.P.R.).

(82) Sur ces points, les archives du P.R.O. sont éloquentes. Voir, entre autres, F.O. 371/24282/88, 241 et 316.

(83) *Journal*, cité supra note 80, 98.

Mais, face à la double revendication d'une participation aux côtés des Britanniques contre les Italiens, le gouverneur est également bloqué sur le deuxième point. L'Italie n'a en effet pas déclaré la guerre à la Belgique et n'a commis, à l'égard de celle-ci, aucun acte hostile. Certes le gouverneur envisage l'éventualité d'un conflit; dès le 31 mai 1940 il informe tous les chefs de province des mesures à prendre au cas où il surviendrait (84). Elles sont mises en application dès le 10 juin, date d'entrée en guerre de l'Italie contre la France, et entraînent l'internement de tous les sujets italiens dans la Colonie; certaines modalités d'application permettent une attitude souple en ce qui concerne les Rhodiens et les Juifs italiens dont l'internement serait désastreux pour l'économie locale (85). Mais le 14 juin, le gouverneur reçoit une mise au point signée à la fois, ce qui est exceptionnel, du ministre des Affaires étrangères et du ministre des Colonies (86). Ce télégramme confirme qu'il n'y a pas état de guerre avec l'Italie, que le personnel consulaire belge en Italie reste en place, qu'il n'y a donc aucune raison d'expulser du Congo le personnel italien correspondant et enfin que les mesures d'internement ne doivent s'appliquer qu'aux seuls suspects. Non seulement il n'est donc plus question de s'allier offensivement aux Britanniques, mais encore il est exclu de s'en prendre aux Italiens. Ce ne sera que plusieurs mois plus tard, le 25 novembre 1940 que le gouvernement de Londres prendra clairement position malgré les demandes pressantes du gouverneur général insistant pour qu'il clarifie la situation (87).

Face aux "activistes" au sein desquels se trouve le colonel Mauroy, lequel croit percevoir après le 1er juillet un "demi-tour"

(84) Voir le dossier des télégrammes 1940 dans A.P.R.

(85) Pierre Ryckmans au ministre des Colonies, le 12 juin 1940 (A.P.R.).

(86) Voir le dossier des télégrammes 1940 dans A.P.R.

(87) *Ibidem.*

du gouverneur (88) qui est réel mais dont ce dernier n'est aucunement responsable, Pierre Ryckmans se trouve littéralement coincé. Il est lui-même sans faille mais aussi sans compromission dans sa défense des intérêts congolais, de tout coeur aux côtés des Britanniques et prêt à soutenir une action contre l'Italie (n'a-t-il pas dès le 13 mai 1940 envisagé une coopération avec les troupes françaises contre la Libye?) (89). Mais aussi bien le gouvernement britannique que le gouvernement belge ne veulent entendre parler ni de l'un ni de l'autre, étant entendu qu'ils s'abstiennent tous deux de rendre ces positions publiques. Le gouverneur est donc constamment en porte-à-faux et vulnérable aux critiques les plus injustifiées. Cette situation embarrassante n'échappe pas au ministre qui, devant Lord Halifax, reconnaît hautement ses mérites étant donné qu'à ce moment "il porte tout le poids de la responsabilité et est blâmé pour des hésitations qui ne sont pas de sa faute, puisqu'il exécute la politique du gouvernement" (90). Mais le même ministre ne fait strictement rien pour clarifier la situation et soulager son subordonné. Ce contexte posé, revenons au colonel Mauroy.

Isolé à Stanleyville, y percevant des échos de toute nature (on est étonné du nombre de "bruits" ayant le plus souvent un fondement réel mais aussi considérablement déformés dont on trouve trace dans son mémoire justificatif sur le "putsch" de Stanleyville et dans les divers documents y relatifs), le colonel, dont la détermination n'est pas la moindre des qualités, continue et même amplifie sa campagne en faveur d'une intervention armée aux côtés des Britanniques.

Le gouverneur est régulièrement informé par la correspondance que lui adresse soit directement, soit par l'intermédiaire du vice-gouverneur général Paul Ermens,

(88) R. Mauroy "Mémoire justificatif (II)", *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (2), 117.

(89) Voir J. Vanderlinden, *op. cit.* in note 56.

(90) Voir P.R.O., F.O. 371/24286, 168.

l'inspecteur d'Etat R. Reisdorff en mission dans l'est de la Colonie. "Mauroy est plus exalté que jamais et... ses intempéances de langage ne tarissent pas, au contraire". Pour lui, à Léopoldville, se trouve "un gouvernement de faiblards" avec une "mentalité de vaincus". Ses officiers, auxquels, comme à la troupe d'ailleurs, il a su "insuffler le mépris pour les chefs civils et... aussi pour le colonel Gilliaert", annoncent régulièrement la proclamation de la loi martiale, tandis qu'un administrateur de territoire interroge l'inspecteur d'Etat sur l'attitude à prendre en cas de coup d'état. L'inspecteur conclut en estimant l'ensemble des faits "sinon impressionnant, du moins révélateur d'un état d'esprit dangereux", même si nombre de personnes considèrent le colonel Mauroy comme un "énergumène". De son côté Paul Ermens, à qui le colonel s'adresse directement, lui écrit "pour tâcher de le ramener à la raison" (91).

Les recommandations de Londres, qui, en septembre 1940, visent à maintenir l'esprit offensif de Mauroy tout en le convainquant de limiter ses ambitions à la défensive, ne semblent pas avoir beaucoup d'effet sur lui. D'autant plus qu'il se sent (ou se sait) discrètement encouragé par la mission militaire que dirige le colonel McKenzie. Celle-ci n'est cependant pas approuvée de Londres où ses réactions à la situation congolaise entraînent l'apostille suivante: "I understand all the Depts. agreed in abhorring Col. McK. leanings towards a dissensionist movement in the Congo" (92). Il est vrai que le consul général de Grande-Bretagne à Léopoldville soutient le gouverneur et estime les jugements de Mauroy à son sujet non fondés (93).

(91) La correspondance entre l'Inspecteur d'Etat, le gouverneur et le vice-gouverneur ainsi qu'entre ces derniers se trouve dans les A.P.R.

(92) Voir *idem*, 117. La note est de J.G. Ward sur une lettre de Mc Kenzie qui envisage une prise de pouvoir de la Force publique dans les provinces orientale et du Kivu ainsi qu'au Ruanda-Urundi et qui est très négative à l'égard du gouverneur.

(93) Voir P.R.O., F.O. 371/24282/169.

Dans la deuxième quinzaine d'octobre, après avoir, à la mi-août offert sa démission afin de s'engager dans des forces combattantes, démission qui fut refusée, le colonel descend à Kin. Selon lui, il y trouve un état-major "en ébullition" divisé face à l'attitude attentiste du commandant en chef et du gouverneur (94). Il est certain en effet, si on en croit le journal de la mission McKenzie et les souvenirs des intéressés (95), que le climat est détestable à l'état-major. Particulièrement proche de la mission est le responsable du renseignement, le commandant E. Janssens. Celui-ci critique le gouverneur dans la ligne de sa note du 8 juillet et fait tout pour se rendre indépendant du pouvoir civil. Il propose ainsi que la mission soit détachée auprès de la Force publique et demande à pouvoir utiliser le chiffre britannique pour communiquer directement avec Londres en évitant la censure! Le commandant est relayé dans ses propos par le responsable du 1er Bureau à l'état-major, le commandant Van Inthout. Celui-ci assure McKenzie du mépris des officiers pour le gouverneur et du fait qu'ils sont prêts à un coup d'état. Il ira plus loin en demandant au colonel britannique, quelques jours avant le départ de Mauroy pour Stanleyville, quelle serait son attitude si la Force publique déposait le gouverneur? Dans son journal, l'officier britannique avoue son embarras et dit qu'il fut "politely evasive". Le commandant reviendra à la charge deux jours plus tard, faisant état de son désir de quitter l'état-major pour partir en Angleterre et se livrant à cette occasion à une diatribe violemment contre le gouverneur. Sans aucun doute le patriotisme qui l'anime en cette occurrence est-il sans tache. Mais justifie-t-il pareilles attitudes et questions? Ou bien ne s'agit-il que de questions "académiques", de "sondages" pour d'autres? Les diatribes en tout cas sont révélatrices.

(94) R. Mauroy, "Mémoire justificatif (II)", 119.

(95) Voir P.R.O., W.O. 178/3. Voir aussi *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1983, (3), 67-71 et 1984, (3), 48-49. Enfin, dans son journal, F. Pedler, adjoint de Lord Hailey, note, à la date du 8 novembre, que tout un scénario est en place pour éliminer le gouverneur à l'occasion d'un congé qu'on l'encouragerait à prendre en Afrique du Sud.

Des documents britanniques, il est clair que le fossé entre d'une part la base de l'état-major et d'autre part son chef et le gouverneur est devenu un abîme. Il est vrai que ces derniers insistent, conformément aux décisions prises à Londres, pour que l'on se borne à défendre le Congo et à parfaire l'instruction des troupes. Mauroy a en outre l'impression que certains, comme le général Ermens, l'appuient. Cette impression se fonde toutefois sur un point de leurs discussions où précisément l'accord était possible: l'éventualité d'une percée italienne dans le Soudan méridional qui aurait porté les Belges vers Juba (96). En outre il ne peut ignorer que dans les milieux civils de la capitale, est occupée à se former une Ligue d'Action patriotique qui épouse ses vues; au sujet de celle-ci McKenzie estime qu'Emile Janssens utilise les civils comme "dummies" (97) .Enfin, et il n'y a pas moyen de connaître l'origine de ce sentiment qu'il exprimera dans le télégramme du 15 novembre, Mauroy s'imagine que son attitude correspond au désir secret du Roi (98); sur ce point, comme sur tant d'autres, il se trompe et est victime de la discréption forcée de ses interlocuteurs. Le 9 novembre, lorsqu'il reprend l'avion pour regagner son quartier général à Watsa, il est profondément déçu. Il y trouve cependant de quoi alimenter sa grogne. La Force publique y a en effet affecté, à la demande du gouverneur général, un colon du Kivu qui, depuis la capitulation, menait campagne contre le gouvernement de Londres et de la Colonie à coups d'articles et de conférences, Charles Met den Ancxt. Celui-ci, dont il est également abondamment question dans la correspondance de R. Reisdorff au gouverneur et au vice-gouverneur, est lieutenant de réserve ("on hésite à lui accorder ce dernier qualificatif" écrira, pince-sans-rire, le vice-gouverneur Ermens dans sa version du putsch) et possède un passé patriotique irréprochable. Engagé volontaire en 1914, il a eu, pendant la Première guerre, une conduite remarquable. En mai 1940, il s'est ruiné, pour rejoindre les forces belges et est arrivé trop tard, repartant immédiatement

(96) *Ibidem* que note 93 et *supra* note 82.

(97) *Ibidem* et aussi note 94.

(98) Le télégramme dit en effet: "expriment voeux suivants qui représentent majorité opinion et sans doute désir secret Roi" (*Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (2), 120).

pour le Congo avec l'intention de se battre aux côtés des Anglais. Il semble dès lors au gouverneur que la meilleure façon d'apaiser le bouillant colon est de le mobiliser sur la frontière en principe la plus menacée, celle du nord-est. Robert Reisdorff avait averti Pierre Ryckmans du risque que l'on courrait, puisque, toujours selon Paul Ermens, on rapprochait ainsi "l'étincelle de l'explosif".

Les sentiments des deux hommes prendront une semaine avant de s'exprimer dans le télégramme du 15 novembre adressé au gouverneur général au nom de tous les officiers de la 3e brigade. Le texte n'est en lui-même pas spécialement insolent bien que le gouverneur le juge tel (99); il se borne à souhaiter, en termes relativement mesurés, une collaboration plus active avec les Alliés. Toutefois, au moment de l'expédier, quelqu'un croit bon d'en modifier la phrase de conclusion qui, dès lors sonne comme un ultimatum et est difficile à admettre: "ils attendent une réponse" (100). Le gouverneur y voit surtout une attaque contre le commandant en chef et décide en conséquence son remplacement par le général Ermens; nous avons vu dans quelles circonstances, après avoir accepté, celui-ci crut préférable de maintenir A. Gilliaert en place. Il est alors décidé d'envoyer ce dernier par avion spécial à Stanleyville et, sans doute, de là à Watsa pour rétablir l'ordre. Le gouverneur est résolu à frapper fort et à la tête du mouvement. Le colonel Mauroy sera relevé de son commandement et transféré en Angleterre; il sera remplacé à la tête de la brigade par le lieutenant-colonel Van der Meersch.

Nous sommes le dimanche 17 novembre; le télégramme litigieux a été reçu à Léopoldville le 16 dans la soirée. Le

(99) Pierre Ryckmans, *Journal* en date du 27 novembre 1940 (A.P.R.).

(100) On s'est interrogé sur l'identité de l'auteur de cet ajout provocateur. R. Mauroy dans son *Mémoire justificatif* (II), l'attribue à "quelque enthousiaste", 120; la rédaction du *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (1), 64 à Met den Ancxt; enfin A. Willemart fait de même, mais déclare avoir "couvert" cette idée de Ch. Met den Ancxt. (*Idem*, 1983, (4), 63).

dimanche, en fin de matinée, le général Ermens revient sur son accord de remplacer A. Gilliaert et l'après-midi se passe à rédiger les commissions déchargeant R. Mauroy de son commandement et nommant son remplaçant. A. Gilliaert est prévenu de son départ pour Stanleyville. Celui-ci avertit le commandant F. Loots qu'il l'accompagnera, ce qui déclenche une réaction de L. Van Inthout. Celle-ci amènera le commandant en chef à changer d'avis et à décider d'emmener ce dernier avec lui. Il l'en informe le lundi 18 au matin. Ce même jour un télégramme d'un officier, que le gouverneur n'identifie que par l'initiale de son nom, D. (il s'agit du lieutenant Gaston Dieu) (101), annonce que quelque chose se prépare pour le 20 novembre, et dans l'après-midi le lieutenant Duncan Smith, membre de la mission militaire anglaise en poste à Stanleyville, confirme à son chef, le colonel McKenzie que le commandant en chef sera arrêté s'il débarque à Stan; il est précisé que "Mauroy prendra la situation en mains" (102). Le mardi 19, le gouverneur et le commissaire de province Maquet ont un entretien téléphonique au cours duquel celui-ci confirme que le colonel est en route de Watsa à Stan accompagné de deux de ses officiers; il suggère de retarder le départ de Gilliaert en attendant un appel de Mauroy au général Ermens. Le gouverneur répond qu'il ne peut en être question et que la sécurité du commandant en chef doit être assurée; après le coup de téléphone, le gouverneur télégraphie en outre à Maquet pour lui dire d'informer le colonel et ses adjoints qu'ils doivent prendre les arrêts. Afin de prendre les "putschistes" de vitesse, Gilliaert, qui s'est embarqué le même jour et est accompagné de L. Van Inthout, rallie Stanleyville en une journée au lieu des deux habituellement prévues pour pareil déplacement. Ils sont accompagnés par McKenzie qui doit rassurer les militaires de Stanleyville sur l'identité de vue entre le gouverneur et les Britanniques. A 15 heures, le mardi 19, A. Gilliaert et ceux qui

(101) Déclaration de G. Dieu à l'auteur. Le télégramme était adressé à E. Janssens que Dieu avait connu à l'Ecole militaire. C'est ce télégramme qui permet à E. Janssens de confirmer l'imminence du putsch à A. Gilliaert le mardi 18 (voir *Au fil d'une vie*, 78).

(102) *Journal de la mission McKenzie* (P.R.O., W.O., 178/3) et de Pierre Ryckmans (A.P.R.). Ce dernier journal m'a permis d'établir la chronologie de base des événements.

l'accompagnent débarquent à Stanleyville et, dans les heures qui suivent, le calme revient dans le chef-lieu de la province Orientale.

Ceci posé, une tentative de "putsch", de "descente" sur Léopoldville au départ de Stan afin de faire pression sur le gouverneur a-t-elle eu lieu pendant ces cinq journées? Dans les archives britanniques et dans celles de Pierre Ryckmans, divers éléments soutiennent l'idée de la tentative de coup de force contre le gouverneur. Au premier chef figurent les questions de L. Van Inthout au colonel McKenzie sur son attitude en cas de putsch. Il y a ensuite le télégramme de Dieu en date du 18 novembre et le fait qu'on ait le même jour désarmé la police urbaine et la Garde territoriale volontaire. Puis vient également, toujours à la même date, le télégramme de Duncan Smith et enfin les paroles de Mauroy rapportées par Maquet et reconnaissant la victoire de l'administration suite à son manque de cran (103). Y figure également le témoignage tardif d'un médecin auquel le colonel aurait proposé de s'occuper des services médicaux dans le cas où son action aurait réussi (104). Enfin le rapport de McKenzie sur les événements fait état de la mise en batterie de mitrailleuses sur la route de l'aéroport et de la décision du colonel d'arrêter le commandant en chef. Il ajoute que Duncan Smith trompera Mauroy en l'informant de l'arrivée de l'avion en provenance de Léopoldville pour 18 heures alors qu'en fait il est prévu pour 15 h. Le commandant de la 3e brigade sera ainsi pris de vitesse avec la complicité des Anglais (105).

De son côté, Robert Mauroy, dans son mémoire justificatif, explique sa descente sur Stanleyville par l'annonce d'une visite du

(103) *Journal* de Pierre Ryckmans (A.P.R.). Cette hypothèse a été reprise à la Télévision belge par E. Janssens qui croit encore aujourd'hui que Mauroy s'est "dégonflé" (entretien avec l'auteur).

(104) Voir *Journal* de Pierre Ryckmans (A.P.R.).

(105) Rapport de la Mission McKenzie (P.R.O., W.O., 178/3).

colonel McKenzie (106). Or ce déplacement du chef de la Mission militaire britannique n'a pu être envisagé au plus tôt que le lundi matin, le gouverneur ayant décidé l'envoi de Gilliaert dans la journée du dimanche et n'ayant préparé les documents de mission que dans l'après-midi; il est douteux que McKenzie ait été informé à ce moment. Il est plus vraisemblable que la décision sera prise le lundi lorsqu'il informera le gouverneur du télégramme de Duncan Smith. Or Mauroy quitte Watsa tôt le lundi matin pour son "raid" et l'épisode du télégramme qui aurait motivé son départ se situe le dimanche soir, c'est-à-dire à un moment où il ne pouvait savoir que McKenzie serait de la partie. Par contre il est clair que, à Stan, on était au courant de la mission Gilliaert dès le dimanche et qu'on avait relayé l'information (avec d'éventuelles précisions sur l'accueil qui serait réservé au commandant en chef) à Watsa; d'où la réaction de Mauroy dont je parlerai dans un instant. Reste à savoir qui, à l'état-major, informait Stan. A première vue, seules trois personnes étaient susceptibles de le faire: F. Loots, qui devait à l'origine accompagner le commandant en chef, L. Van Inthout qui savait qu'il y aurait du voyage et E. Janssens. Nous ne saurons jamais lequel des deux (ou un troisième) informait ainsi les candidats-"*putschistes*". Une chose est certaine sur base du journal de la mission McKenzie: le 17 ou le 18, le chef du Deuxième Bureau a démissionné, a vidé son bureau et est rentré chez lui se déclarant très (souligné dans le texte anglais) satisfait de la tournure des événements dont il ne peut encore connaître le résultat et que sa démission l'empêche d'ailleurs de suivre le mettant dans une prudente expectative. De cette démission il n'est pas question dans *Au fil d'une Vie*, mais il en a été fait état par la publication du texte de la lettre dans laquelle elle est formulée (107).

(106) *Mémoire justificatif* (II), 120.

(107) Voir *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984, (3), 48. Dans un entretien avec l'auteur, E. Janssens lui a expliqué, documents à l'appui, que cette démission était le résultat du désaccord profond et du manque de confiance qui caractérisaient ses relations avec le commandant en chef; elle lui vaudra quatre jours d'arrêts du commandant N. Cools, chef d'état-major, pour n'être pas passé par la voie hiérarchique, punition qui sera levée ultérieurement.

Plus intéressante est, à mes yeux, la justification du départ de Mauroy de Watsa pour Stan qui tiendrait dans un télégramme qu'il aurait reçu le dimanche 17 novembre dans la soirée. Sa réaction, rapportée par un témoin, aurait été "je crains qu'ils ne fassent des bêtises" (108). Pourquoi n'est-elle pas invoquée par le colonel dans son mémoire? Personne ne le saura jamais, mais je souhaiterais hasarder l'hypothèse que le colonel, militaire de tradition jusqu'au bout des ongles (l'absence de réserve exceptée) a voulu couvrir ses subordonnés dont il se rendait compte qu'ils allaient déclencher une action qui allait à l'encontre de son sens personnel du devoir militaire, même si elle s'inscrivait dans le droit fil de ses déclarations des derniers mois. Peut-être même se sentait-il indirectement responsable d'un éventuel incident dont lui-même n'aurait jamais été l'auteur par sens du devoir. A moins que, mais tout son passé pendant la guerre de 1914-1918 plaide contre cette lecture des faits, laquelle est appuyée par un témoignage, que le colonel n'ait pas eu, au moment de l'action, le courage (ou la témérité) de l'engager. Ceci ne correspond pas à ce que nous savons de lui à moins que les désillusions aient tellement érodé le caractère du jeune lieutenant de 1914-1918 que l'officier supérieur de 1940 ne soit plus du tout le même homme. Accuser Robert Mauroy de manque de courage ne me paraît pas davantage fondé que de considérer qu'il a été jusqu'au bout l'officier responsable que nous connaissons par ailleurs. Au bénéfice du doute au moins, il convient de l'accuser de l'accusation de "dégonflage" peut-être portée trop aisément par certains qui ne se montraient pas nécessairement plus gonflés à l'époque.

A côté de ces faits et interprétations, il y a, en contrepoint, un précédent, un homme et un climat.

Le précédent est celui de la prise de pouvoir des Gaullistes à Brazzaville à la fin août 1940. Préparée de longue date par le médecin-général Sicé regroupant autour de lui de nombreux officiers de la garnison, mûrie à travers une action psychologique intense orchestrée de Léopoldville à partir du 20 août par le colonel E. de Larminat avec la complicité active des autorités et de

(108) *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1984 (3), 47.

certains Belges et réalisée avec sang-froid et détermination sur le terrain par le commandant Delange, l'opération a montré avec quelle facilité on déposait un gouverneur, même si, comme en l'occurrence, il s'agissait également d'un officier général (109). Pierre Ryckmans en est parfaitement conscient et, peut-être, cela l'encourage-t-il à transformer inconsciemment la réalité de Brazzaville en une hypothèse vraisemblable à Stanleyville (voire à Léopoldville si on doit admettre la véracité des propos attribués à L. van Inthout), encore que cette dernière localité ne soit pas le chef-lieu de la Colonie. Une action qui serait menée à Stan ne pourrait qu'avoir soit des effets à terme, soit un rôle de déclencheur d'une action à Léopoldville où le climat psychologique est entretenu par la Ligue d'Action patriotique; on trouve de nombreuses traces de cette hypothèse dans les écrits à l'époque (110).

L'homme est, bien entendu, le colonel Mauroy. Point n'est besoin de revenir longuement sur sa personnalité et ses titres, si ce n'est pour souligner le bruit et la fureur qui accompagnent chacun de ses mouvements; on en trouve un pâle reflet dans ses écrits. Chacun sait cependant à Léopoldville qu'il a déclaré que "sa" brigade était prête à marcher au doigt et à l'oeil et s'il le fallait, à descendre sur Léopoldville au cas où il serait lui-même en difficulté. Il ne fait pas mystère de son mépris pour le commandant en chef pour lequel il a perdu toute l'estime qu'il lui portait jadis, pas tellement parce qu'il l'a sauté dans les promotions (l'écart d'ancienneté au grade de lieutenant-colonel n'était, après tout, que d'un mois) mais surtout parce qu'il lui apparaît à l'été 1940 comme le suppôt de la politique attentiste du gouverneur. En outre son passé prouve qu'il a toujours mis ses actes en accord avec ses paroles et certains peuvent donc craindre qu'il en aille une fois de plus de même en ces circonstances.

(109) Sur ce point voir J. Vanderlinden, *op. cit.*, supra note 56.

(110) A.P.R., particulièrement sa lettre au ministre des Colonies du 6 octobre 1940.

Reste enfin le climat, psychologique s'entend, mais aussi physique. Point n'est sans doute également besoin de revenir longuement dessus. Mais il convient de souligner l'importance de la rupture créée à la fin mai 1940 par la capitulation au sein de la population belge au Congo. Elle fait éclater toutes les divisions traditionnelles, culturelles ou idéologiques, qui caractérisaient cette population. Le clivage entre léopoldistes et anti-léopoldistes ne recouvre d'ailleurs pas nécessairement celui entre "attentistes" et "combatifs" et ceci en raison de l'ignorance totale dans laquelle sont les Belges d'Afrique des positions du Roi et du gouvernement; c'est ainsi que Robert Mauroy, le "combatif" pourra se croire soutenu par Léopold III qui donne instruction à Pierre Ryckmans de garder le Congo en dehors du conflit mondial dès que la Belgique s'en dégage à ses yeux. La division prend en outre des résonances insoupçonables dans la mesure où la violence des tourbillons psychologiques dans lesquels sont plongés les individus s'exerce dans un tout petit milieu: 4 500 Belges environ pour l'ensemble de la province de Léopoldville, dont à peu près la moitié au chef-lieu et 3 500 Belges environ pour la province Orientale, dont près de 1 500 à Stanleyville. Dans pareils vases clos, les rumeurs sont reines et toute parole ou fait soumis à une amplification hors de mesure avec leur dimension réelle. Le gouverneur ne reçoit-il pas dès septembre 1940 une lettre d'une femme qu'il ne connaît pas et qui lui dit son désarroi devant le fait qu'on ose "parler de coup d'Etat, d'arrestation, d'envisager d'avoir les officiers et par là même la Troupe" et qu'un plan ait été discuté," au Kivu, dans ce ravissant coin du lac, à Goma, devant quelqu'un de sûr et que ce beau parleur croyait d'office gagné à sa cause" (111). De même la loyauté du vice-gouverneur général Eugène Jungers à l'égard de son seul supérieur est sérieusement mise en doute à l'époque. N'invite-t-il pas Met den Ancxt à être son hôte personnel à Usumbura pour y répéter sa conférence hostile au gouvernement?

En conclusion, le "putsch" de Stan me paraît susceptible de deux lectures principales. La première, qui fut certainement celle du gouverneur, y voit, dans un contexte particulièrement favorable, l'action prémeditée, parce que découlant de ses actes, comportements et déclarations, d'un officier supérieur qui entraîne

(111) Lettre du 10 septembre 1940 à Pierre Ryckmans (A.P.R.).

ses subordonnés à un coup de force contre la personne de son supérieur hiérarchique, le commandant en chef, et, à travers lui, contre la haute autorité responsable de la Force publique, le gouverneur. Que cette conduite se produise en temps de guerre ne peut qu'aggraver le jugement qu'on est susceptible de porter à son égard. Ceci explique la sévérité avec laquelle Pierre Ryckmans poursuivra Robert Mauroy. La deuxième, pour laquelle je suis enclin à pencher à l'heure actuelle, est qu'il s'agit entre le gouverneur, le colonel et ses subordonnés d'un vaste malentendu, comme l'histoire est susceptible d'en fournir tant d'exemples, résultant dans le chef du premier et des derniers d'une intoxication due à la fois aux circonstances, à la tension psychologique et, il faut le dire, au comportement de Mauroy. Ses hommes ont effectivement voulu s'assurer de la personne d'A. Gilliaert; le gouverneur a effectivement cru à la possibilité d'un coup de force; seul le colonel n'y a jamais sérieusement pensé et, dès qu'il a réalisé dans quelle impasse d'autres s'étaient fourvoyés, en partie à cause de lui, il est intervenu pour les arrêter tout en les couvrant puisque aussi bien il était l'autorité responsable. Mais si cette lecture est correcte, que d'injustices en ont résulté pour Robert Mauroy et Charles Met den Ancxt; rien ne pourra jamais les réparer.

Tout ceci étant dit il ne faudrait pas donner au "putsch" plus d'importance qu'il en eut. Il n'a certainement pas été la cause du basculement de la politique du gouverneur général. Et celui-ci n'était pas uniquement soucieux de "conserver l'équilibre précaire de son budget" en évitant "les aventures militaires hors frontières, coûteuses en hommes et en argent" (112)

CONCLUSIONS

Les relations entre Pierre Ryckmans et les militaires entre 1935 et 1940 sont, au-delà des péripéties qui en marquent le cours,

(112) L. Van Inthout dans le *Bulletin du C.R.A.O.C.A.*, 1983, (04), 84.

révélatrices de traits profonds caractéristiques du Congo belge à l'époque.

Le premier, qui sans doute frappe le plus, tient dans la profondeur des lézardes susceptibles d'exister dans l'un des piliers de base de la société coloniale: l'administration, pour autant que l'on accepte, ce que les intéressés eux-mêmes contesteront peut-être, que la Force publique en fasse partie. Certes dans nombre d'Etats les rapports entre le pouvoir civil et l'armée sont régulièrement délicats, le premier nommé veillant à l'ensemble de la politique nationale, en ce compris ses aspects budgétaires, et la seconde estimant toujours que pour assurer parfaitement la paix il convient d'être fin prêt pour la guerre. La situation se complique encore dans le contexte colonial dans la mesure où les Forces armées y avaient essentiellement un rôle de maintien de l'ordre intérieur qui ne justifiait pas des dépenses par trop importantes. En temps de guerre, même si le théâtre des opérations est distant de milliers de kilomètres, cette tension doit nécessairement s'exacerber et même faire peser la balance du côté des militaires. C'est le grand mérite de Pierre Ryckmans d'avoir su garder alors la tête froide et inscrire l'effort militaire dans le contexte, plus large, de l'effort de guerre.

Le deuxième, qui résulte particulièrement de l'épisode Hennequin, tient dans la constatation que l'administration coloniale formait vraiment un tout petit... panier de crabes soigneusement hiérarchisé dans lequel les signes extérieurs du "rang" étaient fondamentaux. N'oublions pas en effet que la réforme des préséances préconisée par Robert Reisdorff lors de son accession à la fonction d'inspecteur d'Etat avait pour objectif de faire droit aux revendications des magistrats en la matière. Sans doute est-il difficilement imaginable de l'extérieur qu'un problème de cet ordre puisse entraîner une crise majeure et conduire un commandant en chef à des prises de position qui obligent un gouvernement à le rappeler. Et cependant tel est bien le cas dans le Congo de 1939. De nouveau, par son souci constant d'apaisement de la situation et surtout par cette petite phrase, - cruelle peut-être et injustifiée sans doute en l'occurrence - "le prestige est affaire de psychologie et de valeur personnelle" , le gouverneur place les problèmes à un niveau qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Le troisième met en évidence une fragilité morale certaine du monde colonial dès qu'il est coupé de sa métropole et surtout si la rupture se produit dans des circonstances aussi difficiles que celles de 1940. La défaite de mai bouleverse littéralement les esprits au point de faire perdre tout sens des réalités et du devoir à des personnes dont chacun s'accordait à dire jusqu'alors qu'elles n'en manquaient pas. Le plus bel exemple s'en trouve dans la note du 8 juillet dont le rédacteur, et son supérieur qui l'avalise, ne perçoivent pas l'incongruité non seulement dans le fond mais encore dans certains points de forme. Face à leur "réalisme" (près d'un demi-siècle après les faits, c'est la justification qu'en donne encore son rédacteur), la seule personne à percevoir quel est l'unique voie de l'honneur, même lorsqu'on a le genou en terre, est le gouverneur qui proclame "le devoir d'espérance".

Il suffisait dès lors de l'écoulement du temps pour que, dans ce petit monde faussement hiérarchisé et déboussolé par les événements, la tension latente et constante entre pouvoir civil et militaire se cristallise en une personne, le colonel Mauroy et pour qu'on aboutisse à cette prodigieuse comédie des erreurs que constitue le "putsch manqué" de Stanleyville. Plus on en reprend la trame, plus on se rend compte que tous les acteurs de ce dernier épisode ont été, à un titre quelconque, abusés. Les militaires par les silences que la raison d'Etat imposait au gouverneur en ce qui concerne les positions de la Grande-Bretagne à l'égard de la Force publique et du gouvernement de Londres vis-à-vis de l'Italie, mais aussi par les illusions qu'ils entretenaient sur la position du Roi. Le gouverneur par le tintamarre qu'entretenait Robert Mauroy et qui, faisant boule de neige, encourageait certains civils à s'engager, face au patriote au sens le plus profond du terme qu'il était, dans une ligue qui prétendait lui dicter sa conduite. Car il est certain que tous les protagonistes de l'épisode Mauroy cultivaient à un haut degré cette vertu essentielle pour la survie du Congo belge qu'était à cette époque le patriotisme. Pas plus celui du gouverneur que celui des militaires ou des civils qui envisagent un coup d'état ne peut être mis en doute. Et cependant...

Dans ces conditions, la tornade qui se formait sur la Colonie en ce début de la saison des pluies de 1940 pouvait soit éclater, soit se résoudre en l'une de ces tornades sèches qui allègent l'atmosphère sans la laver. C'est la seconde hypothèse qui se produisit à Stanleyville. Sans doute certains trouveront-ils que les

autorités et donc le gouverneur y attachèrent trop d'importance. Je voudrais laisser la conclusion au général Paul Ermens. Dans son analyse de certaines réactions au "putsch" établie pour la commission chargée de préparer l'historique de la Force publique pendant la Seconde Guerre mondiale, il estime qu'en fonction de tous les éléments en leur possession les autorités ont réagi d'une manière qui aujourd'hui apparaît peut-être excessive voire risible, mais qu'il aurait été "impardonnable" de négliger pareille situation.

ANNEXES *

1. Lettre de P. Ryckmans à E. Hennequin (30 juin 1939).
2. Lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (10 octobre 1939).
3. Note d'A. Gilliaert et E. Janssens à P. Ryckmans (8 juillet 1940).
4. Note de P. Ryckmans à A. Gilliaert (s.d.).
5. Extraits de la lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (17 novembre 1940).
6. Extrait du Journal de P. Ryckmans (21 novembre 1940).

* L'orthographe est celle des documents originaux.

1. Lettre de P. Ryckmans à E. Hennequin (30 juin 1939)

Mon cher Général,

Je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur la portée qu'aurait votre abstention aux cérémonies de demain. Elle apparaîtrait-aux-yeux-de serait interprétée par tous comme une forme de protestation contre une décision ministérielle relative aux préséances. Quel que soit votre sentiment au sujet de cette décision, quelle que soit la véhémence des protestations que vous eroyez-pouvoir croiriez avoir le droit d'y opposer, j'estime que l'abstention à une cérémonie patriotique - surtout quand elle a pour objet l'hommage à une mémoire royale - est à-peu-près-la seule une des manifestations qu'un militaire de votre grade et investi des de vos fonctions que-vous-remplissez doit en tous cas s'interdire. L'exemple que vous donneriez ainsi à vos subordonnés serait déplorable et l'effet de pareil votre geste sur l'opinion publique venant-du-Commandant-en-Chef,-serait-profondément regrettable ne le serait pas moins.

J'espère qu'à la réflexion vous partagerez mon avis à ce sujet.

Veuillez me croire, mon cher Général, votre bien dévoué.

2. Lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (10 octobre 1939).

Mon cher Ministre,

Je crois devoir vous mettre au courant - sans pour cela attacher à l'affaire une importance démesurée - de certaines difficultés que me cause la personnalité du Général Hennequin, commandant en chef de la Force Publique. Vous savez que depuis son arrivée en Afrique, le Général Hennequin s'est déclaré

mécontent de la situation qui lui est faite. Il se plaint d'une part de jouer un rôle trop effacé: en effet l'article 2 du décret de 1919 sur la Force Publique place celle-ci sous la haute autorité du Gouverneur général, lequel est "assisté" dans ses fonctions par un officier général ou supérieur. Je reviendrai sur ce point à l'occasion de l'examen d'un projet de modifications au décret organique, projet qui m'a été soumis par la F.P.. Le Général a l'impression que l'organisation nuit à son prestige auprès de ses subordonnés; cela surtout à l'occasion d'interventions des autorités provinciales et des services du Gouvernement Général, notamment du Budget et Contrôle et du service des Affaires Politiques, Administratives et Judiciaires (ce dernier à l'occasion de l'examen des textes règlementaires qui sont soumis à ma signature). Il croit que si le texte disait que "la Force Publique est placée sous le commandement d'un général" ces "intrusions" d'éléments civils ne pourraient plus se produire. - D'autre part, le Général se plaint de ce que les instructions en vigueur ne lui donnent pas dans la hiérarchie le rang auquel il a droit. Il estime devoir en toutes circonstances avoir le pas sur les Chefs de Province, même lorsque ceux-ci sont dans l'exercice de leurs fonctions de représentants du pouvoir exécutif.

Cette question de préséances revêt à ses yeux une importance considérable. Il la débat en toutes circonstances. Au cours de son premier séjour en Afrique, il m'avait déjà demandé de ne plus l'inviter chez moi, pour lui éviter ce qu'il appelait des "humiliations", cela bien que je prisse grand soin de ne jamais le placer dans l'occasion de voir Inspecteur d'Etat ou Chef de Province prendre préséance sur lui.

Au cours de son congé, le Général a fait l'objet d'un arrêté royal qui le plaçait au rang d'Inspecteur d'Etat. Malheureusement, cet arrêté royal ne résolvait pas les difficultés. En effet, les Hauts magistrats, qui ont préséance sur le "Commissaire Provincial" (grade) passent en vertu du décret après le "Chef de Province" (fonction) c'est-à-dire qu'à une cérémonie à Elisabethville, par exemple, à laquelle assisteraient le Procureur Général, et les Commissaires Provinciaux Maron (d'Elisabethville) et Wauters (de Lusambo) l'ordre serait: Mr. Maron, le Procureur général, Mr. Wauters. A l'arrivée de Mr. Reisdorff devenu Inspecteur d'Etat

après l'arrêté royal assimilant le Général Hennequin au même rang, la situation est devenue tout à fait inextricable. En effet, l'Inspecteur d'Etat - considéré comme supérieur hiérarchique du Chef de Province, passe avant lui en toutes circonstances. Le Général Hennequin, se considérant comme plus ancien, dans le même rang, que Mr. Reisdorff, avait émis la prétention de passer toujours avant lui. A l'occasion des fêtes du premier juillet, vous avez décidé que la question serait résolue dans le sens du projet que vous vous proposiez de soumettre à la signature du Roi, l'Inspecteur d'Etat Reisdorff passant avant le Général, et celui-ci avant le Chef de Province dans la capitale, après le Chef de Province titulaire ailleurs. - A la suite de cette décision, le Général a décidé de ne plus assister aux cérémonies officielles. C'est ainsi qu'au te deum du 1er juillet, la place qui lui avait été réservée est demeurée vide, le Général - que j'avais personnellement prié d'assister à la cérémonie - y a assisté en effet, mais confondu dans la foule des anciens combattants. A l'inauguration du Monument au Roi Albert, le Général n'était pas dans la tribune, mais de nouveau dans le groupe des anciens combattants. Ces manifestations publiques ont été, comme vous pouvez le penser, abondamment commentées. Le Général m'avait dit qu'il serait "mort de honte" s'il avait dû occuper la place qui lui était assignée. Je me suis efforcé de lui expliquer que personne n'aurait vu une bassesse, mais plutôt une réelle grandeur, dans le fait d'occuper la place qui lui était désignée... rien n'y a fait.

La guerre déclarée, il y a eu ici un certain flottement, un certain tirage entre la Force Publique et les autorités provinciales. En effet, il s'est produit une situation qui n'avait pas été prévue: les précautions à prendre sans que la mobilisation ait été décrétée. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas mobilisé parce que ce n'était nullement nécessaire. Notre organisation de la Force Publique est suffisamment souple - avec ses troupes campées qui sont en somme en état de mobilisation permanente, toujours prêtes à marcher - pour que nous puissions faire face à tous les besoins au moyen de nos effectifs du temps de paix.

Seulement en temps de paix - et juridiquement nous y sommes, puisqu'il n'y a pas eu de mobilisation - ce sont les Chefs de Province qui sont responsables du maintien de l'ordre. D'autre

part, les circonstances actuelles, qui nous obligent à prendre des précautions pour faire face à un danger extérieur possible, n'ont pas dû être et n'ont pas été prévues par les autorités provinciales, qui n'ont d'ailleurs pas la compétence voulue pour juger des mesures à prendre. Par contre ces mesures ont été préparées et étudiées par les autorités militaires: mise en état de défense de certains points stratégiques, renforcement de certaines gardes; éventuellement mise en place de certains organes de résistance ou d'information à proximité des frontières, etc.

Dès la déclaration de guerre, l'Etat-Major de la Force Publique a ordonné des mesures de ce genre; mais elle l'a fait comme si la situation de droit était celle de l'état de mobilisation et que les autorités civiles eussent été dessaisies.

De leur côté, les autorités civiles, se jugeant toujours responsables du maintien de l'ordre dans tous les domaines, ont prescrit certaines mesures de garde qui chevauchaient avec les dispositions prises par l'autorité militaire; et dans certains cas elles ont constaté que des effectifs sur lesquels elles comptaient avaient été déplacés par les autorités militaires sans qu'on les ait consultées ni même avisées.

Pour mettre ordre à cette situation, j'ai prescrit au Commandant en Chef de me soumettre des propositions qu'il aurait à étudier avec le Chef de Province de Léopoldville. Il s'agissait de faire le partage entre mesures destinées à maintenir l'ordre intérieur qui sont et restent du domaine des autorités provinciales; et mesures destinées à parer à un danger extérieur possible, qui doivent incomber à l'autorité militaire bien que nous ne soyons pas en état de mobilisation. En somme, affecter une partie de nos effectifs du temps de paix aux missions qu'elles auraient à remplir en cas de mobilisation; et pour cela, assurer aux autorités militaires la libre disposition de ces effectifs. Par exemple, suspendre le droit de réquisition des Chefs de Province sur les troupes campées; organiser en revanche la mise à la disposition de l'autorité militaire de certains éléments des troupes en service territorial, etc.

Malheureusement cette étude a été l'occasion d'un malentendu qui s'est amplifié jusqu'à devenir un incident assez grave. L'Etat Major m'a envoyé un projet d'instruction, téléphonant en même temps à mon Cabinet que ce projet avait rencontré l'accord du Chef de Province. J'ai eu à première lecture l'impression qu'il devait y avoir malentendu, et j'ai chargé mon Chef de Cabinet de s'assurer si l'accord avait bien été donné. Le Chef de Province a répondu que non, qu'il avait discuté avec le Chef d'Etat-Major sur un avant-projet, qu'il avait fait certaines observations préliminaires et qu'il s'attendait à recevoir un nouvel avant-projet pour examen à loisir. Le Chef d'Etat-Major a maintenu que l'accord lui avait bien été donné. Au fond, cela n'avait aucune importance; ce qui importait c'était de reprendre l'étude pour me soumettre un projet accepté par les deux parties. Au lieu de cela, le Commandant en Chef, prenant fait et cause pour son subordonné, a vivement pris à partie le Chef de Province dans une conversation au téléphone, l'accusant de l'avoir "traité comme un petit garçon", parlant de sa démission possible, etc.: toujours l'idée fixe qu'on lui manque d'égards parce que le Commandant en Chef n'a pas la haute situation qui devrait être la sienne...

Le Comte de Beauffort s'est plaint; je lui ai répondu que je comptais sur lui pour ne considérer que l'intérêt général... mais vous voyez d'ici ce que donne une collaboration dans pareille atmosphère...

Du fait que le Général Hennequin ne manque aucune occasion de publier ses griefs, il se crée à la Force Publique un état d'esprit regrettable. Ce n'est plus seulement le Général qui ne jouit pas de la considération à laquelle il a droit, c'est tout le corps des officiers, par exemple, les chefs de groupement ne peuvent pas devenir colonels, etc. Il y a quelques jours s'est constitué ici un Comité qui a créé ici une oeuvre de secours pour les familles des mobilisés. Comme toutes les hautes autorités de la Colonie, le Général a été sollicité de faire partie du Comité d'Honneur. Il a refusé, prenant comme motif de son refus qu'il n'avait pas au Congo la situation à laquelle il avait droit; il a ajouté qu'il espérait que "ses officiers" ne feraient pas non plus partie des comités locaux. Malgré une démarche que j'ai fait faire auprès de lui il a

maintenu son refus... et la liste des membres du comité d'Honneur a paru sans que le nom du Commandant en Chef de la Force Publique y figurât... Tout cela se sait dans le public... et les officiers finissent par craindre qu'une bonne entente avec les autorités civiles soit une mauvaise note...

Je viens d'envoyer au Général Ermens (qui préside la commission de mobilisation de la Nation) et au Commandant en Chef une instruction relative à la mobilisation. Je veux que, si nous devions être amenés à mobiliser un jour, cette opération se fasse dans des conditions parfaites, harmonisant les besoins de l'armée qui doivent être satisfaits avant tout, et ceux de la production nationale. Je vous envoie par courrier officiel le texte de cette instruction. Il y est fait allusion à une circulaire sur l'organisation des réserves, que j'ai signée en avril 1938 et qui doit d'ailleurs m'avoir été proposée par la Force Publique elle-même. La notification par les Chefs de Province des noms des fonctionnaires et agents "indisponibles" est une mesure de première importance, puisque tout le travail de mobilisation: convocation des réservistes noirs, organisation des gardes territoriales volontaires (que j'ai créées pour mettre à la disposition de l'armée de campagne un effectif considérablement accru), recrutement de porteurs, achats de vivres, etc. - repose sur le personnel territorial et que le maintien du calme parmi les populations est à ce moment plus indispensable que jamais. Et voilà que j'apprends que la liste des réservistes appartenant à leur personnel n'est plus communiquée aux Chefs de Province pour pointage des "indisponibles" ! Une lettre du Commandant en Chef, adressée aux Commandants de groupement, six mois après la circulaire du Gouverneur Général, les informe qu'il (le Commandant en Chef) a décidé que ces renseignements exigés par une instruction adressée aussi bien aux Chefs de Province qu'aux autorités militaires - ne seront plus fournis à l'avenir ! Sur demande de renseignement à la F.P., j'apprends qu'à raison du grand nombre des engagements dans la réserve F.P., les listes qu'on aurait communiquées aux Provinces n'auraient plus été à jour après quelques semaines... et qu'en conséquence le commandant en Chef avait jugé préférable de supprimer cette "paperasse inutile"!... (En fait, c'est le contraire: plus on a de choix, plus il serait impardonnable de réorganiser les services en privant les provinces du personnel dont elles estiment ne pouvoir se passer). Ainsi donc, le Commandant en Chef, tout en

se plaignant de "n'être rien", de "ne pas commander", de "n'être qu'un vague adjoint du Gouverneur Général" - s'arroge le droit d'abroger une circulaire à peine signée! Que serait-ce si, comme il le désire, on faisait de lui le Chef exclusif de la F.P., responsable devant le Gouverneur Général comme un Commandant en Chef d'une armée en guerre est responsable devant son Gouvernement!

Ce désir du Commandant en Chef d'être un Pouvoir dans l'Etat se traduit dans toutes ses propositions: organisation de l'état de siège (vous venez d'écartez ce projet parce qu'il dessaisissait de manière excessive l'autorité civile); l'organisation des conseils de guerre en campagne; projet de réforme du décret sur la F.P.; grades des Chefs de groupement... etc, etc... Du fait que toujours se manifeste la même tendance, je suis toujours amené à réagir; mais du fait que je réagis toujours, il se confirme, dans l'esprit du Général Hennequin, en proie à son idée fixe, que la Force Publique est l'éternelle sacrifiée; que tous ses projets sont combattus à priori, etc. Et que dire des discussions budgétaires! Je veux bien que Mr. Grau ne soit pas toujours, dans ses remarques, de la plus exquise urbanité; mais le moindre doute sur l'absolue nécessité d'une dépense devient une intrusion intolérable, une atteinte au principe du commandement... Je suis amené à des concessions - que je ne me reproche pas comme des faiblesses, car il faut tenir compte de l'élément psychologique, mais que j'accepte comme un moindre mal, pour éviter d'exaspérer le Commandant en chef; si j'avais affaire à un Commandant en Chef moins prompt à s'exaspérer, j'adopterai des solutions conformes à mon sentiment sans avoir à me préoccuper de ses aspects psychologiques...

Une lettre du dernier courrier, où vous écartez une fois de plus la plus récente requête du Général Hennequin relative à sa situation personnelle, va sans aucun doute remettre de l'huile sur le feu... Ce seront de nouveau des protestations de dégoût du métier qu'on lui fait faire, des serments de ne jamais revenir en Afrique, et, surtout, des tentatives de solidariser avec lui tout le corps des officiers, "méconnus en sa personne"...

Je vous ai exposé tout cela bien longuement, mon cher Ministre; et sans plaisir je vous assure, car ce sont là soucis bien

mesquins. Mais je crois nécessaire que vous connaissiez la situation. Car je ne sais pas dans quel sens elle va se développer. Mes efforts pour arrondir les angles peuvent aboutir; mais il pourrait aussi se faire que nous arrivions à un éclat. Je ne doute pas que le Général Hennequin soit aussi vêtement dans ses écrits envoyés en Belgique que dans ses paroles; et peut-être, s'il se sent appuyé, en arriverait-il à une offre de démission qui prendrait un caractère d'un ultimatum. Peut-être aussi serai-je amené - je ferai tout pour l'éviter - à juger que je ne trouve plus en lui le collaborateur adéquat, et à vous le dire. J'espère que les choses n'iront pas jusque là; mais s'il devait en être autrement, vous seriez en droit de me faire des reproches si je ne vous avais pas tenu informé des symptômes que j'avais pu remarquer depuis longtemps...

Pour le reste, tout va normalement ici, sauf que les gens s'alarment de la hausse des prix des articles arrivés d'Europe par dernier bateau... Forte hausse à l'origine, aggravée par le coût du transport... Je vous en écrirai officiellement.

Je suis sans nouvelle récente de ma famille: le courrier avion arrivé ici hier ne m'a apporté que de l'officiel, rien de privé. J'espère que les vôtres vont bien et que vous n'avez pas trop d'inquiétudes pour l'avenir immédiat. Mes hommages respectueux à Madame De Vleeschauwer, je vous prie, et croyez, mon cher Ministre, à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

3. Note d'A. Gilliaert et E. Janssens à P. Ryckmans (8 juillet 1940).

Note pour Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le Gouverneur Général le mémoire que voici.

Les circonstances graves que nous traversons imposent à chacun l'obligation de collaborer de toutes ses forces à la défense

du bien commun. Cette obligation revêt un caractère d'autant plus impératif que l'on occupe une situation plus élevée dans la collectivité, ou à fortiori, dans les cadres administratifs de la Colonie. Que dire alors de l'obligation de celui qui, organiquement, doit assister Monsieur le Gouverneur Général en tout ce qui concerne la défense de la Colonie?

C'est en considération de cette lourde obligation et dans le but de la remplir pleinement que je prends la liberté d'exposer à Monsieur le Gouverneur Général, tout ce qui, à mon sens, doit être dit dans le domaine de la défense de la Colonie.

Cet exposé, je tiens à le faire, avec une franchise, une netteté et une ampleur à la mesure de la gravité des circonstances présentes.

Il importe tout d'abord d'être convaincu de cette gravité. Des conversations de la plupart des Européens, de la manière d'agir de bon nombre de nos fonctionnaires dirigeants, on n'acquiert pas du tout la conviction qu'ils "réalisent" pleinement cette gravité. Seules quelques préoccupations, bien souvent uniquement d'ordre ménager, trahissent les anxiétés de l'heure présente. Pour le surplus, leur vie se poursuit dans le rythme régulier des contingences habituelles, qui seraient la preuve d'un calme, d'un flegme et d'une résolution implacable, si l'on ne devait plutôt être convaincu que cette attitude résulte de beaucoup d'incompréhension.

La gravité des dangers qui nous menacent est faite, d'une part de la situation actuelle même, et, d'autre part, des possibilités de développement qu'elle comporte. La situation actuelle peut se résumer comme suit:

- 1) La Belgique tout entière est envahie et ce fait ne s'est jamais produit depuis 1830.

2) La Belgique n'a plus de gouvernement effectif et agissant.

3). La Belgique n'est pas envahie par un agresseur quelconque, mais par un peuple extraordinaire:

- extraordinaire par sa force, puisqu'il a terrassé la France métropolitaine au cours d'une bataille de treize jours (du 5 au 18 juin 1940), fait unique dans l'histoire de la France.

- extraordinaire par ses méthodes.

- extraordinaire par ses réalisations.

- extraordinaire par le dynamisme dont il est parvenu à animer ses membres.

4) Seule la colonie belge du Congo a échappé jusqu'à présent au massacre, grâce, uniquement, à son éloignement des champs de bataille.

5) Le Congo Belge est la seule fraction du patrimoine national qui puisse encore un jour peser dans la balance pour amener le rétablissement partiel ou total de l'entité Belge.

Les possibilités de développement de la situation actuelle ne peuvent être déterminées avec quelque chance d'exactitude que si l'on reste parfaitement objectif.

Or, on perd toute objectivité si l'on procède initialement par postulats. Poussés par le sentiment, par de pieux souvenirs, par des analogies historiques, nous sommes enclins à nous accrocher à des postulats qui permettent des déductions et des conclusions cadrant avec nos espérances.

L'Angleterre est invincible, proclameront les uns, le bon droit ne peut succomber, argueront d'autres; et tous de conclure, fort simplement, qu'il suffit de nous ranger sous l'égide de la Grande Bretagne pour retrouver paix, indépendance et richesse.

Mais devant l'importance vitale de l'enjeu, n'est-il pas plus sage de se demander si ces postulats ne sont pas actuellement faux ou fort douteux?

Comme tous ces postulats reposent pratiquement sur la victoire de l'Angleterre, examinons d'un cœur froid, avec un esprit calme et critique, les probabilités de cette victoire, et soupesons les forces et les faiblesses des adversaires en présence.

Il ne s'agit pas de jouer le prophète, mais de régler sagement sa conduite sur l'éventualité la plus probable sans négliger les mesures propres à pallier des éventualités moins certaines.

Examinons donc les forces de l'empire britannique et celles du bloc Allemagne-Italie.

A. Flotte de guerre

Tonnage britannique: 1.688.685 T

Tonnage allemand: 351.529 T

Tonnage italien: 560.319 T

Tonnage italo-allemand: 911.847 T.

Ces chiffres sont ceux obtenus en partant des tonnages donnés par l'annuaire 1938 de la S.D.N. augmentés des tonnages en construction à cette époque.

Il n'a pas été tenu compte:

- a. des pertes subies de part et d'autre, qui s'équilibrent d'ailleurs sensiblement.
- b. des acquisitions allemandes opérées au détriment des flottes danoise (13.545 T), norvégienne (31.013 T) et peut-être suédoise (93.836 T).
- c. de la flotte française (641.259 T).

Ainsi donc les 688 685 T britanniques auraient à se mesurer aux 911 847 T italo-allemandes.

En pratique la situation ne se présente pas de cette façon, car la flotte anglaise doit simultanément faire face à d'autres problèmes; elle doit :

- a. détacher des éléments dans des mers où il n'y a pas de flotte italo-allemande (Océans indien et pacifique). Ce tonnage ne peut être inférieur à 88 000 T.
- b. convoyer tous les transports marchands dans l'Atlantique, ce qui absorbe également un tonnage important.
- c. Conserver la maîtrise de la Méditerranée, ce qui exige au minimum 600 000 T.

En sorte que l'Angleterre dispose en pratique de 900 000 t. maximum pour la défense de l'île et la suprématie dans la mer du Nord, à opposer aux 351 529 de la flotte allemande.

Malgré cette supériorité, la flotte britannique n'a pu empêcher les opérations de la flotte allemande sur les côtes occidentales de la Norvège.

Empêcherait-elle des débarquements en différents points de l'Île d'Angleterre? les éléments débarqués, amenés de nuit par transports rapides, ne pourraient-ils pas être appuyés par l'aviation allemande? Ne pourraient-ils pas attaquer les bases navales anglaises par leur front de terre? Est-il impossible que ces forces soient initialement ravitaillées par les stocks de toutes natures trouvés sur place?

Enfin, les Allemands peuvent faciliter le débarquement en Angleterre en conquérant d'abord, par surprise, l'Etat libre, et neutre, ne l'oublions pas, d'Irlande.

De tout quoi il résulte que l'on ne peut pas assurer que la flotte anglaise garantira l'inviolabilité de l'Angleterre.

Il y a lieu de noter que je ne fais aucun appel à des possibilités nouvelles pour étayer ma thèse. C'est peut-être une erreur car, jusqu'à présent tous les pronostics militaires les plus favorables à l'Allemagne ont été nettement dépassés par les réalisations militaires du Reich. Je commets peut-être l'erreur d'évaluer avec des mesures étriquées et périmées, des entreprises qui sont gigantesques. Mais la solidité de mon argumentation me semble suffisante sans que je cherche à envisager des possibilités nouvelles comme celle, par exemple, qui consiste à supposer que l'Espagne suive l'axe et s'empare de Gibraltar. La chose n'est pourtant pas impossible et elle permettrait à la flotte italienne de joindre ses forces à celles de la flotte allemande pour attaquer l'Angleterre tout en laissant la flotte anglaise de la Méditerranée à l'Est de Gibraltar.

B. Armée de l'Air

La supériorité écrasante de l'Allemagne en ce domaine s'est affirmée du 10 mai au 18 juin sur les aviations de l'Angleterre et la France conjuguées. Que dire de cette supériorité, après la défection française et la participation italienne?

Quant aux possibilités de production de matériel, elles sont énormes dans les deux camps, mais limitées par le nombre de pilotes instruits. On sait que sous ce rapport, l'Allemagne avait une supériorité initiale considérable. Compte tenu du temps requis pour former un bon pilote et de la cadence ultra-rapide à laquelle se déroulent les événements, il y a là pour la Grande Bretagne un lourd handicap qui ne sera que difficilement comblé.

C. Armée de terre

Dans ce domaine, il faut bien le reconnaître, la comparaison est catastrophique pour l'Angleterre.

Les forces métropolitaines sont représentées par 20 à 25 divisions et par une masse de 2 à 3 millions de recrues sans cadres dignes de ce nom, auxquelles le bloc italo allemand peut opposer de 4 à 500 divisions. La disproportion des forces est telle qu'un débarquement britannique sur le continent n'est certainement plus à envisager alors même que la flotte serait capable d'assurer le succès d'une telle opération.

D. Situation diplomatique et stratégique

L'Angleterre est enserrée dans son île dont la partie Sud-Est est à 10 minutes de vol des bases aériennes allemandes et à 30 minutes de navigation en vedette de la côte belge et des ports français du nord.

A la porte de l'Angleterre, l'Irlande est neutre, on peut douter de ses sentiments vis à vis du Royaume-Uni, et, en tout cas de sa faculté de résistance à un débarquement par surprise des troupes allemandes, débarquement calqué sur les opérations de Norvège. Les dominions et Colonies sont dispersés et doivent songer à leur propre défense. En temps de paix, à part l'Inde, ils n'avaient pratiquement pas de forces armées. L'aide qu'ils ont pu envoyer sur les différents théâtres d'opérations (Angleterre, Egypte, Palestine) ne peut comporter que de faibles contingents eu égard aux effectifs des armées modernes.

En outre:

L'Egypte ne participe pas au conflit.

La Turquie, malgré l'accord anglo-franco-turc, ne bouge toujours pas et ses probabilités d'inaction augmentent tous les jours. La forte armée du Proche-Orient est disloquée par suite de la défection de l'armée française de Syrie sous les ordres du Général Mittelhauser.

Les difficultés dans les Balkans, où une extension du conflit aurait pu être profitable à l'Angleterre, sont en voie de règlement pacifique.

La Roumanie, avant-dernier pays garanti par l'Angleterre, (le dernier est la Grèce) s'est tournée franchement vers l'axe et a cédé à toutes les revendications russes. Une extension du conflit de ce côté, extension profitable à l'Angleterre, semble actuellement peu probable.

L'Espagne ne cache pas sa sympathie pour l'Allemagne, et la presse annonce qu'il est question de la constitution d'un bloc latin comprenant le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la France. Ce bloc est loin d'être une impossibilité.

Les trois premiers pays nommés ont des gouvernements partageant les mêmes idées et la France s'occupe activement de modifier sa constitution dans le même sens.

De tout ceci, on peut en tout cas retenir qu'une intervention de l'Espagne aux côtés de l'Angleterre n'est pas à envisager.

Gandhi se remue aux Indes et le mouvement d'indépendance pan-indien fait de plus en plus de progrès. L'aide du "Congrès" à l'Angleterre est fonction de la promesse d'un statut se rapprochant de plus en plus de l'indépendance. On peut concevoir qu'aux premiers signes profonds de faiblesse de l'Angleterre, les Indes s'octroyeront spontanément un tel statut sans le payer d'une participation au conflit.

Le Japon devient de plus en plus menaçant et passe même aux actes (blocus de Hong-Kong) avec, comme conséquence, la nécessité pour l'Angleterre de renforcer sa position en Extrême-Orient (renforcement de la base de Singapour), ce qui diminue d'autant les forces du théâtre européen.

L'Amérique s'en inquiète et a de plus en plus son attention attirée de ce côté, ce qui n'est pas fait pour augmenter son intervention en Europe.

L'intervention dans le conflit de l'Union Sud-Africaine ne repose que sur une majorité de 20 voix du Général Smuts contre le Général pro-nazi Herzog, partisan au minimum de la non-intervention. Un déplacement de 11 voix suffirait à changer cette majorité.

Par contre, le Bloc Italo-allemand coupe l'Europe en deux, des mers arctiques à la Sicile, avec, comme avantage, toutes les libertés de manœuvre résultant de cette position centrale.

Exception faite pour la Libye et l'Ethiopie, les forces ne sont pas éparsillées mais concentrées. La Libye n'est d'ailleurs qu'à 400 milles de la Sicile (distance séparant Syracuse de Banghazi) ce qui n'est pas comparable à la distance séparant l'Angleterre de la plus rapprochée de ses possessions.

Quant à l'Ethiopie, l'Italie y a rassemblé de telles forces (250 000 hommes au minimum), qu'elle peut envisager avec quiétude une défensive de longue durée, si pas de passer à l'offensive, comme semble l'indiquer le combat victorieux de Cassala, menace directe pour le centre névralgique de Karthoum.

Ce bloc exerce une influence totale dans les Balkans et jusqu'en Turquie, où l'Allemagne vient d'obtenir un accord économique.

Il est ravitaillé par la Russie, les Balkans, l'Asie, la Scandinavie, l'Espagne et la France.

Les Anglais bloqueraient-ils complètement l'Europe et l'Asie qu'ils n'empêcheraient pas l'Allemagne et l'Italie de continuer la guerre.

En conclusion, dans l'état actuel de la question, une victoire complète de l'Angleterre apparaît, pour le moins, comme douteuse, alors qu'il semble bien que le bloc italo-allemand ait des chances sérieuses de l'emporter. Quant aux possibilités de développement de la situation actuelle, elles n'infirment aucunement l'hypothèse d'une défaite de la Grande-Bretagne. Il ne convient pas de s'étendre davantage sur la détermination des probabilités précises de cet échec. Ce serait un vain jeu de spéculations de l'esprit, incapable d'engendrer des conclusions pratiques. Ce qu'il convient de retenir et d'admettre avec une probabilité plus ou moins forte, c'est la possibilité d'un tel échec. C'est uniquement ce que cet exposé a voulu mettre en évidence. Nous en arriverons progressivement ainsi à envisager toute l'étendue du désastre possible pour nous.

Si l'Allemagne gagne la lutte, la Belgique peut être purement et simplement rayée de la carte de l'Europe. Déjà les nouvelles venant de New York et relatives à la suppression de l'Ambassade des Etats-Unis et à la suppression de la représentation du Brésil à Bruxelles sonnent comme un glas. Si la Belgique est annexée, elle le sera avec ses accessoires, et le Congo Belge peut, par l'effet d'un télégramme de quelques lignes être entraîné dans l'annexion. Voilà la gravité de la situation.

Certes, nous appelons de tous nos voeux un démenti formel par les événements de ces sombres prévisions; mais il n'en reste pas moins vrai que ces redoutables probabilités existent et que, étant donné les dangers mortels auxquels leur réalisation nous exposerait, il serait criminel de se refuser à les prendre en considération.

Mais, afin de rester objectif, nous ne nous arrêterons pas à l'éventualité la plus catastrophique et dont la mise en relief n'a eu pour but que de réagir contre un optimisme béat, paralysateur des résolutions viriles.

Envisageons donc toutes les éventualités possibles qui se ramènent à trois:

1. L'Angleterre écrase l'Allemagne et l'Italie.

2. L'Angleterre négocie un compromis avec ses adversaires.

3. L'Angleterre est défaite par le Bloc Italo-Allemand.

Ce qu'il faut déterminer, c'est l'attitude à adopter par le Congo Belge pour se trouver dans la meilleure situation possible quelle que soit l'éventualité qui se réalise. On peut affirmer immédiatement qu'il n'existe pas de panacée qui nous permettrait sans efforts, sans privations, et peut-être sans douloureux sacrifices, de conserver le Congo libre et indépendant. Ce serait

sans doute bien commode et bien agréable, mais ce serait contraire à la logique et à l'histoire. La lutte pour la vie existe à tous les échelons, de l'individu aux nations, et il n'est que les peuples forts et résolus qui ont survécu aux bouleversements périodiques dont la relation constitue l'Histoire.

Toutes les solutions seront fatalement boîteuses par quelque côté et heureux serons-nous si nous adoptons la moins mauvaise.

La faiblesse de nos moyens n'est en tout cas pas une raison pour n'en adopter aucune et pour continuer à vivre à la remorque des événements, qui subissent de jour en jour les développements les plus inattendus et qui peuvent nous trouver demain, complètement pris au dépourvu. Nous allons exposer maintenant la solution préconisée et pour en éprouver la valeur et la pertinence, nous la soumettrons au crible des trois seules éventualités envisagées plus haut.

SOLUTION PROPOSEE

La solution est simple, mais elle demande une certaine énergie dans son application. La voici:

1. le Congo, considérant l'imbroglio international actuel, considérant l'incapacité matérielle et morale du gouvernement Pierlot de poursuivre la politique qu'il s'était fixée (poursuite de la guerre, par un gouvernement situé en pays neutre) considérant l'occupation totale de la Belgique par une puissance étrangère, proclame sa volonté d'indépendance.

2. Le Congo (y compris le Ruanda-Urundi) sera jusqu'au moment du rétablissement de l'indépendance de la Belgique soumis aux seuls ordres du Gouvernement Général de la Colonie.

3. Le Congo entend être et rester en bonnes relations avec toutes les puissances.

4. Le Congo est décidé à défendre son indépendance par les armes et avec toutes les ressources défensives naturelles de l'Afrique centrale.

CONSEQUENCE DU SYSTEME

La solution comporte des conséquences:

- d'ordre politique
- d'ordre économique
- d'ordre militaire.

1. Au point de vue politique, le Congo devrait nouer des relations avec les diverses puissances; il devrait prier les Ambassadeurs Chargés d'affaire, consuls belges de se charger de la défense des intérêts coloniaux conformément aux indications fournies directement par le Gouverneur Général.

Les relations les plus intéressantes et les plus délicates à reprendre sont celles avec l'Italie qui, à cause de la confusion actuelle peut, d'un moment à l'autre, devenir notre ennemie. Les opérations en Afrique Orientale Italienne peuvent prendre brusquement un développement inattendu. Les 250 000 hommes de troupe italiennes en Ethiopie sont en situation de bousculer les Anglais qui leur sont immédiatement opposés et dont la force peut être estimée à 60 000 hommes (20 000 hommes au Soudan et 40 000 h. au Kenya, Uganda). Les Troupes soudanaises peuvent être amenées à chercher refuge chez nous et elles peuvent être suivies de très près par les troupes motorisées italiennes. Nous devons

savoir, dès à présent, si nos troupes peuvent recueillir les troupes anglaises et collaborer avec elles contre les forces italiennes. Sans quoi nous risquons de poser des actes de guerre vis-à-vis de l'Italie, sous le coup d'événements échappant à tout contrôle de l'autorité supérieure, et d'entraîner le Congo dans la guerre jusqu'au bout contre l'Italie et l'Allemagne.

L'importance stratégique de la neutralité du Congo n'a certainement échappé ni à l'Italie ni à l'Angleterre. En effet, si le Congo était neutre l'Italie pourrait couper la liaison Cap Caire en occupant la ligne Boma Kapoueta, Torit, Juba à l'aide de quelques postes, munis de T.S.F., soutenus par des réserves motorisées et des forces aériennes. Par contre, si le Congo n'était pas neutre, il pourrait servir d'appui aux forces britanniques et la séparation des forces militaires de l'Egypte de celles de l'Est africain anglais présenterait beaucoup plus de difficultés pour les troupes italiennes.

2. Au point de vue économique, le Congo devrait:

- a) se suffire à lui-même dans la mesure du possible (farine, viande, légumes, fruits, margarine, tissus de coton, tabac, peaux et cuirs, cordes, huile etc...)
- b) limiter ses importations par la taxation -voire la suppression des articles de luxe.
- c) rechercher des débouchés économiques "compensatoires", c'est-à-dire de nature à absorber les produits congolais et à fournir en échange les compléments indispensables à la vie congolaise. Par exemple: l'essence peut provenir des Etats-Unis et être payée en étain congolais.
- d) établir un franc congolais rattaché à l'or, afin que nos tractations économiques avec l'étranger puissent avoir une base stable.

En d'autres termes, l'économie du Congo devrait tendre vers le système autarcique afin que l'indépendance de sa politique ne soit pas compromise par la dépendance du "ventre".

Dans le domaine économique, les objections au système ne manqueront pas: elles proviendront toutes du manque de courage engendré par l'esprit de facilité, si justement stigmatisé par le Maréchal Pétain.

Le plus solide obstacle à vaincre sera sans doute celui opposé par les grandes sociétés coloniales qui devront, sous une impulsion gouvernementale énergique, reviser leurs statuts, établir leur siège au Congo, donner une grande partie de leurs bénéfices à la Colonie, en un mot, travailler pour la collectivité.

Mais toutes les objections disparaissent devant une évidence élémentaire: si chaque européen du Congo se contente de consommer en un an pour 10 000 frs de produits importés, la Colonie n'aura besoin d'exporter que pour 250 millions de francs ($25\ 000 \times 10\ 000$ frs) et cette somme nous est acquise par la simple exportation de la moitié de l'or produit en un an au Congo.

Notons que nous comptons 10 000 frs de produits importés pour chaque enfant, chaque portugais, chaque grec qui, bien souvent, n'exigent pas une importation individuelle aussi forte.

Le système est donc possible du point de vue de la balance des comptes. Il le reste, même s'il faut pousser les importations à 20 000 frs par européen, à condition d'exporter le tiers de la production normale annuelle de la Colonie en cuivre et étain.

Sera-t-il encore possible d'importer et d'exporter argueront certains? Ne craignez-vous pas que la réaction anglaise consisterait à bloquer l'embouchure du Congo? Je ne le crois pas car le blocus de l'Angleterre peut être considéré comme un acte de guerre vis-à-vis du Congo.

Dès lors l'Angleterre devrait se couvrir vis-à-vis des frontières terrestres du Congo.

Or, elle ne le peut pas: l'Angleterre a actuellement, en Est-Africain, le strict nécessaire pour résister aux Italiens de l'Afrique Orientale Italienne. Elle n'a pas le nécessaire pour empêcher une rapide action de la 1re Brigade Coloniale Belge en Rhodésie (la Rhodésie du Nord n'a actuellement, de l'aveu même des britanniques, que 600 hommes pour sa défense) ni pour s'opposer efficacement à une action de notre 3me brigade dans le Soudan, en liaison avec les opérations italiennes.

3) Au point de vue militaire. Les conséquences résultant de la solution proposée ne sont pas compliquées, pour autant que Monsieur le Gouverneur Général me fasse confiance.

Les mesures principales sont:

- a) la mobilisation générale de la Force Publique.
- b) la concentration des gros de chaque brigade mobilisée vers

Léopoldville
Stanleyville
Elisabethville.

c) la mise au point des brigades (cadre, troupe, matériel) par l'exécution de manœuvres de brigade de longue durée et l'acquisition des compléments indispensables.

d) le renforcement de la Force Publique par la militarisation de certains employés, agents et fonctionnaires civils (mesures déjà proposées).

e) la levée de corps-francs, analogues aux "bandas" italiennes.

**EXAMEN CRITIQUE DU SYSTEME SOUS L'ANGLE
DES 3 HYPOTHESES ENVISAGEES QUANT A L'ISSUE
DE LA LUTTE**

1re Hypothèse:

L'Angleterre écrase l'Allemagne et l'Italie.

Dans ce cas, il est vraisemblable que l'Angleterre rétablisse la Belgique dans son intégrité territoriale: elle y sera poussée par l'intérêt quelle y trouve, par toutes ses déclarations antérieures et par l'idéologie qu'elle défend. Le Congo proclame alors son rattachement à la Belgique et retrouve son équilibre de 1939. C'est le cas le plus favorable.

On pourrait prétendre que les difficultés inhérentes à l'hypothèse dans laquelle nous nous plaçons, ne se présenteront pas lors de l'établissement du traité de paix, mais qu'elles surgiront tout de suite, dès que le Congo aura proclamé son indépendance. Il serait vain de le nier, mais on peut prétendre que ces difficultés ne seront pas insurmontables. Elles ne peuvent provenir que de l'Angleterre et nous avons montré plus haut que les possibilités de celle-ci étaient très limitées au Congo.

A. Une opération navale dans le Bas-Fleuve ne peut donner lieu à un débarquement puisque l'Angleterre manque de troupes et que nous sommes à même de bousculer les quelques éléments débarqués. Le raid serait donc exclusivement naval et aérien. Le profit optimum pour les Anglais serait la destruction de tout ou partie de nos stocks d'essence de Matadi et ce profit devrait se payer par les inconvénients suivants:

a) l'Angleterre, après avoir attaqué la flotte française, prendrait figure d'agresseur du Congo.

b) l'Angleterre compromettrait sa situation en Afrique continentale en provoquant l'intervention des troupes belges sur ses flancs et ses arrières (Soudan, Uganda, Est-Africain).

c) l'attaque du fleuve n'est pas sans risques immédiats du fait de l'établissement du balisage d'alerte, du barrage de bateaux, du fort de Shinka, de la compagnie campée de Matadi.

B. Un blocus permanent du fleuve Congo, outre qu'il expose l'Angleterre aux réactions terrestres dont il a été question ci-dessus, est une quasi-impossibilité, car la flotte anglaise a d'autres côtes.

a) à bloquer (côtes Occidentales de l'Europe, des mers polaires à l'Espagne).

b) à surveiller (mer rouge, océan Indien, Pacifique).

c) à défendre (les côtes de l'Angleterre elle-même).

que pour songer à bloquer efficacement l'Atlantique Sud.

En outre le blocus de notre voie nationale ne donnera que des résultats à longue échéance; le délai d'efficacité du blocus sera mis à profit pour accentuer la vie "sur le pays" et les achats en Angola.

En conclusion, le système proposé, passé à l'épreuve de la première hypothèse, s'avère bon quant à son résultat final et dur - mais supportable - quant à ses conséquences immédiates.

2me Hypothèse:

L'Angleterre négocie une paix de compromis avec ses adversaires.

Dans ce cas, le rétablissement d'une Belgique indépendante est moins certain que dans l'hypothèse précédente. Les négociations seront pénibles et ne feront que préparer une trêve pendant laquelle l'Allemagne aura intérêt, en vue des opérations futures, à posséder la Belgique et la Hollande. Par contre les risques courus par le Congo, immédiatement après la fixation de son attitude d'indépendance, seront moins durs que dans le cas précédent. En effet, l'hypothèse dans laquelle nous nous plaçons suppose une faiblesse plus grande de la part de l'Angleterre et, partant, une diminution des risques qu'elle pourrait nous faire courir avant la signature de la paix.

Cette paix de compromis consacrant l'impuissance provisoire des 2 adversaires à se dominer réciproquement, ne pourra que consacrer l'indépendance d'un Congo décidé à se défendre. L'attitude du Congo pourra même peser dans la balance et influencer favorablement les négociations relatives au maintien de l'indépendance de la métropole. Au pis aller, si la Belgique perd son indépendance, le Congo au moins maintiendra la sienne. Il existera toujours une terre où nous pourrons vivre conformément à nos habitudes et à nos goûts et sur laquelle pourront se regrouper les belges épris de liberté et d'ordre.

3me Hypothèse:

L'Angleterre est écrasée par l'Allemagne et l'Italie.

C'est l'hypothèse la plus vraisemblable; c'est hélas celle qui peut entraîner la radiation de la Belgique de la carte de l'Europe. Grâce à la solution proposée, l'hypothèse considérée ne nous empêche pas de sauver l'indépendance du Congo.

L'écroulement de l'Angleterre entraînera en effet tant de perturbations et d'écroulements que les Allemands et les Italiens vainqueurs auront un intérêt majeur à limiter les dégâts et à faire rentrer au plus tôt le monde dans le calme. Nous assisterons, non seulement à une série de proclamations d'indépendance (Egypte, Afrique du Sud, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) mais aussi à l'explosion de mouvements très violents (réveil du monde arabe, révolution aux Indes, intervention de la Russie aux Indes, action japonaise et réaction américaine en Extrême-Orient et dans le Pacifique, intervention turque en Asie Mineure).

Sur le continent africain, les vainqueurs se partageant les dépouilles de l'Angleterre, auront avantage à diminuer les difficultés considérables qu'ils y rencontreront. Ils laisseront vivre un Congo indépendant, fortement armé, résolu à livrer une campagne et constituant un gage de paix et d'équilibre au centre de l'Afrique.

Le présent mémoire offre certes prise à la critique, mais la gravité de l'heure me laisse indifférent devant la critique qui se contenterait de détruire et qui ne saurait rien proposer de constructif. Nous n'avons plus le temps - demain, il sera trop tard - de discuter, d'échanger des vues, d'approfondir des questions. Nous avons besoin d'actes et d'actes coordonnés par un plan.

Si le plan que je présente devait être critiqué, amenuisé, remanié, je préfère qu'on l'écarte, mais je supplie qu'on m'en donne un autre plus net, plus solide, plus efficace.

Le Colonel B.E.M. GILLIAERT
Commandant en Chef.

4. Note de P. Ryckmans à A. Gilliaert (sans date).

Note pour le Commandant en Chef de la Force Publique.

Votre note a pour objet d'exposer combien apparaît douteuse la victoire des Alliés, et probable celle des Puissances de l'Axe. Elle examine quelle doit être, à votre avis, dans ces conjonctures, l'attitude du Congo belge.

La partie militaire de cet exposé est de la compétence du Commandant de la F. P. La partie politique ne l'est pas; il eût convenu que la note s'arrêtât à la page 5, laissant au Gouvernement responsable le soin de tirer les conclusions d'ordre politique.

Dans l'exposé fait p. 1 des dangers qui menacent le Congo, s'est glissée une grave erreur de fait et de droit. La Belgique, dites-vous, n'a plus de gouvernement effectif et agissant. C'est exact en ce qui concerne le territoire métropolitain, non en ce qui concerne le territoire colonial. Avant de disparaître le Gouvernement belge a assuré de manière efficace la hiérarchie des pouvoirs, métropolitain et local, dans la Colonie.

Il s'ensuit que le refus pour les autorités locales de respecter cette hiérarchie leur imposerait non seulement la responsabilité de décisions à prendre en cas de carence du pouvoir central, mais encore la responsabilité formidable de l'insurrection.

C'est là un élément qui vicié à la base toute votre argumentation sur les aspects politiques du problème.

"Le Congo", dites-vous très justement, "est la seule fraction du patrimoine national qui puisse encore un jour peser dans la balance pour amener le rétablissement partiel ou total de l'entité Belgique". Et plus loin: "Si l'Allemagne gagne la lutte, la Belgique

peut être purement et simplement rayée de la carte de l'Europe"... "Si l'Allemagne la Belgique est annexée, elle le sera avec ses accessoires, et le Congo Belge peut, par l'effet d'un télégramme de quelques lignes, être entraîné dans l'annexion"...

C'est l'évidence même. Et au lieu de tirer de cette évidence la conclusion qui en découle inéluctablement, c'est-à-dire que le Congo doit peser dans la balance pour amener le rétablissement de la Belgique, pour éviter d'être annexé par voie de conséquence nécessaire de l'annexion de la Mère-Patrie - vous concluez au contraire que le Congo doit soigneusement s'abstenir de peser dans la balance, demeurer neutre, et laisser décider son sort sans agir!

Le Congo doit s'insurger contre l'autorité légitime du Ministre des Colonies. Il doit rétablir de bonnes relations avec l'Allemagne qui occupe son territoire national. Enfin il doit défendre son indépendance par les armes, avant et après la fin des hostilités en Europe. Telle est la position politique que vous proposez.

Le Gouverneur Général, après avoir proclamé l'indépendance du Congo, devrait nouer des relations avec toutes les puissances. Pensez-vous donc qu'une seule - à commencer par l'Allemagne - reconnaîtrait ce pouvoir insurgé? Que nos Ambassadeurs et Consuls suivraient le Gouverneur Général dans son insurrection?

Ces relations seraient particulièrement délicates, dites-vous, avec l'Italie; et après avoir déclaré que le Congo devait défendre son indépendance, vous vous demandez si "dans cette défense, elles pourraient nos troupes pourraient collaborer avec des troupes anglaises réfugiées et poursuivies sur notre territoire. Vous hésitez, parce que vous vous demandez si ce ne serait pas là poser des actes de guerre! avec cette conséquence que nous risquerions "d'entraîner le Congo dans la guerre jusqu'au bout contre l'Italie et l'Allemagne"!

Mais cette guerre, que nous le voulions ou pas, nous y sommes!

Cette guerre où nous sommes bien malgré nous peut se terminer de trois manières, comme vous l'exposez.

1ère Hypothèse: l'Angleterre écrase l'Italie et l'Allemagne. Dans ce cas, dites-vous, l'Angleterre restaurera la Belgique. C'est probable, surtout si le Congo, en combattant à ses côtés, a eëmbat maintenu l'alliance et mérité une récompense.

Mais il faut être naïf pour croire que, comme prix de sa trahison, le Congo indépendant serait autorisé à "proclamer son rattachement à la Belgique"! - En admettant, ce que je crois comme vous, qu'il aurait pu maintenir son indépendance, contre l'Angleterre, jusqu'à la paix.

De toute façon, dans cette première hypothèse, la situation de la Belgique et du Congo sera d'autant plus favorable que la collaboration du Congo à la victoire aura été plus effective.

2ème Hypothèse: l'Angleterre négocie une paix de compromis avec l'Allemagne.

Cette paix de compromis, "consacrant l'impuissance provisoire des deux adversaires à se dominer réciproquement" consacrerieit l'indépendance d'un Congo décidé à se défendre!! même contre les deux adversaires de la veille décidés à se dédommager de leurs pertes en se partageant les dépouilles d'un pays qui a été vaincu par l'un et a trahi l'autre??

Dans cette deuxième hypothèse, nous retirer du conflit serait sceller notre perte; notre trahison donnerait aux deux adversaires le moyen de se réconcilier à nos dépens, sans que nous puissions faire appel à l'honneur ou la générosité de l'un ni de l'autre.

Si cette hypothèse doit se réaliser, notre seule chance est de nous associer si étroitement à l'un des partis que notre cause

s'identifie avec la sienne et que, lui n'étant pas vaincu, nous ne le soyons pas non plus.

3ème Hypothèse: l'Allemagne écrase l'Angleterre.

Dans ce cas, la Belgique disparaît de la carte de l'Europe. Le Congo pourra néanmoins demeurer indépendant, pensez-vous, parce que l'Allemagne et l'Italie auront intérêt à "laisser vivre un Congo indépendant, fortement armé, résolu à livrer une campagne et constituant un gage de paix et d'équilibre au Centre de l'Afrique".

J'avoue qu'ici je n'e'comprends plus du tout.

Un Congo "fortement arme" - c'est-à-dire pourvu d'un armement capable d'impressionner les puissances qui viendraient d'écraser l'Angleterre? D'où lui viendrait cet armement? - Un Congo "résolu à livrer une campagne" - alors que maintenant, avec l'Angleterre comme alliée, vous conseillez de s'rtir de la guerre parce que nous ne sommes pas assez forts pour vaincre? - Un gage de paix et d'équilibre!! - cette création monstrueuse d'une Colonie sans Mère-Patrie, vivant sur elle-même avec ses quinze mille Belges!...

Ceci n'est plus de la spéculation politique.

Si cette troisième hypothèse devait se réaliser, il se produirait ce que vous prévoyez, quelques pages plus haut: la Belgique sera rayée à la fois de la carte d'Europe et de la carte d'Afrique; le Congo sera annexé par un simple télégramme, comme une conséquence fatale de l'annexion de la Belgique; et la campagne que nous livrerions pour nous y opposer ne serait pas une campagne, mais un suicide pur et simple, un désastre immédiat et décisif...

En réalité, dans les deux premières hypothèses, la campagne avec les Anglais est le meilleur espoir pour nous de voir restaurer la Belgique et le seul espoir de lui conserver le Congo; abandonner la lutte serait sacrifier délibérément cet espoir.

Dans la troisième hypothèse, nous disparaîtrons aussi sûrement si nous trahissons que si nous demeurons fidèles à l'alliance.

La position que vous me proposez de prendre nous expose donc à tout perdre, sans espoir de rien gagner. Celle qu'a prise notre gouvernement nous explose donne la chance de tout gagner et n'aggrave pas notre situation si nous sommes vaincus. C'est donc la seule à prendre et e'est celle que je maintiendrai adopter, et il ne pourrait venir à l'idée d'un chef responsable de s'en écarter par l'insurrection. C'est celle qui sera maintenue au Congo belge.

Donc, le fondement de notre politique à l'heure actuelle doit être le maintien de l'alliance avec la Grande Bretagne.

A première vue, il pourrait sembler que pour réaliser cette politique, nous devions pousser au maximum possible notre effort militaire.

Ici cependant intervient un autre facteur qui doit conditionner notre action. C'est la nécessité de conserver dans toute la mesure du possible notre liberté d'action au point de vue financier. Nous devons éviter à tout prix de tomber sous la dépendance financière de notre alliée. Il ne faut pas que les services que nous rendrons à la cause commune aient comme contrepartie un endettement. Je tiens à conserver, pour notre collaboration à la victoire, une créance politique. Or celle-ci serait pratiquement annulée par un endettement financier. Il ne faut pas que l'on puisse nous témoigner sa gratitude en remettant notre dette, et se tenir ensuite pour quittes. D'où nécessité de financer nous-mêmes notre effort de guerre.

En conséquence, il faut dans toute la mesure où le permet le souci de la défense du Congo, préférer la collaboration économique qui ne nous endette pas à la collaboration militaire qui nous endette. Il faut pratiquer, aussi bien dans les dépenses militaires comme que dans les dépenses administratives, la plus stricte économie, éviter tout gaspillage, calculer le rendement réel de tout engagement d'ordre financier.

A cet égard, nous nous trouvons dans une situation toute autre que des pays belligérants qui peuvent s'appuyer sur une économie nationale. Que l'Angleterre dise qu'une dépense que les soucis financiers ne doivent jouer aucun rôle dans les dépenses militaires, cela est parfaitement justifié. Si les dépenses à l'étranger peuvent être financées par le commerce et les avoirs de ses nationaux, la dépense à l'intérieur ne l'affaiblit en rien, parce qu'elle les couvre par l'emprunt intérieur. Il n'en est pas de même pour nous. Nous n'avons aucune industrie de guerre intérieure. Nous devons tout faire venir de l'extérieur; et toutes les dépenses qui ne peuvent être couvertes par notre propre économie le sont par le moyen d'un emprunt à l'extérieur, c'est-à-dire en Angleterre. Or l'endettement nous met sous la dépendance de l'étranger aussi sûrement que l'invasion. Un emprunt est une défaite. Il n'est admissible - comme dans les opérations de guerre le sacrifice de vies humaines - que dans la mesure où il paie un avantage plus grand.

C'est là une vérité dont le Commandant doit inspirer ses collaborateurs, pour obtenir leur concours à une politique de dépenses strictement mesurées aux nécessités réelles, avec rejet impitoyable de toutes celles dont la nécessité n'est pas certaine.

5. Extraits de la lettre de P. Ryckmans à A. de Vleeschauwer (17 novembre 1940).

Mon cher Ministre,

Depuis ma lettre du 11 Octobre, la situation s'est encore modifiée. Je vous écrivais à cette date que j'avais l'impression que cela allait mieux, au point de vue politique générale. Cette impression ne s'est pas maintenue, et je suis obligé aujourd'hui de prendre des mesures pour éviter le pire. Je renvoie le Colonel Gilliaert à votre disposition et je charge le Général Ermens du Commandement en Chef de la Force Publique.

J'ai depuis tout un temps l'impression que le Colonel Gilliaert n'est pas à la hauteur de sa tâche. Il est d'ailleurs entouré d'un Etat-Major qui pouvait suffire en temps de paix, mais que les graves événements de ces derniers mois débordent. Le Commandant en Chef et son Etat-Major sont, depuis la débâcle de l'armée belge et surtout depuis l'armistice français, accusés de défaitisme. En juillet, ils ne doutaient pas de la défaite anglaise, et malheureusement le public l'a su. Depuis, cette conception s'est modifiée - mais pas la réputation de défaitisme...

Le mois dernier le Colonel Mauroy, qui commande la 3ème Brigade en position de garde à la frontière du Nord-Est, est venu passer un congé à Léopoldville. Il ne m'a pas caché son opinion sur l'insuffisance du Colonel Gilliaert, ajoutant - ce que je ne considère pas comme prouvé par sa seule déclaration - que les autres commandants de brigade partagent son avis sur ce point. A côté des critiques contre le Commandant en Chef, Mauroy en élevait d'autres contre le Gouvernement, estimant que la non-coopération avec l'Angleterre nous ferait le plus grand tort et qu'il fallait lui offrir immédiatement l'intervention armée contre l'Italie.

Je vous ai déjà dit que presque toute l'opinion publique veut, ici, cette coopération armée. La Force Publique, dans son ensemble, est du même avis: seul l'Etat-Major était abstentionniste,

tendant même il y a quelques mois à un retour à la neutralité armée, sans distinction entre les belligérants.

La visite de Mauroy, en qui on a vu un militaire décidé à faire la guerre, franchement, jusqu'au bout, a fait office de catalyseur; et l'agitation qui s'était jusqu'alors limitée à la Province a gagné la capitale.

Je considère qu'une position politique qui ne soit pas basée sur une grande coopération avec l'Angleterre est ici, absolument intenable. Je comprends parfaitement l'attitude du Gouvernement Belge à l'égard de l'Italie. Si le Gouvernement britannique la comprend aussi, et que ses plans nous assignent dans la lutte commune une participation qui ne nous mette pas en face de l'Italie, c'est parfait. Mais s'il estime que nos forces et nos ressources ne peuvent contribuer à la victoire que par l'intervention contre l'Abyssinie, j'estime que nous ne pouvons pas refuser. Quoi qu'il en soit, que nous refusions ou non, le Congo marchera. Avec ou contre le Gouverneur Général; avec ou contre le Gouvernement Belge. C'est cela que je voulais vous exposer. C'est pourquoi je vous ai télégraphié pour vous dire que si vous ne pouvez venir ici immédiatement je me rendrais à Londres pour conférer avec vous.

A la suite de la visite de Mauroy, le Commandant en Chef m'a adressé une note dans laquelle, changeant brusquement d'attitude - comme une girouette qui sent que le vent a tourné et le suit fidèlement - il expose la confusion de la situation diplomatique, se demande si nous sommes ou non en guerre avec l'Italie, si nous allons attendre que les Italiens se présentent à la frontière pour défendre le Congo, laisser écraser les Britanniques pour nous trouver seuls devant l'ennemi. Il conclut que notre politique doit se baser "sur une action militaire conduite en parfaite liaison avec les Britanniques".

- Sentant, dis-je, que le vent a tourné. Une action a été entreprise ici contre moi, que l'on rend responsable de l'attitude équivoque de la Colonie vis-à-vis de l'Angleterre. Moi écarté, il

n'y aura plus d'intermédiaire entre la Colonie et le Gouvernement belge; le Congo se mettra à la disposition de la Grande Bretagne. On a envisagé la solution brutale; à la réflexion, une solution plus pacifique a été trouvée: fondation d'une ligue d'action patriotique, traduisant, dans un manifeste auquel tout le monde peut souscrire, la volonté des Belges de poursuivre la guerre jusqu'à la Victoire. - Agitation dans tout le pays pour obtenir des adhésions en masse; élection d'un comité qui pourra se dire investi du mandat populaire; ensuite, présentation au Gouvernement Général d'un ultimatum devant lequel il n'aura plus qu'à s'incliner, puisque la Force Publique sera d'accord.

Le premier manifeste de la Ligue, j'aurais pu le signer. Il n'y était même pas question de l'Italie - au point que dans les régions agitées de l'Est, certains se demandent si ce n'est pas moi qui ai mis cela sur pied pour me chercher un appui dans l'opinion. ...

... Enfin hier, j'ai reçu directement un télégramme du Colonel Mauroy, télégramme rédigé dit-il d'accord avec les officiers supérieurs et commandants d'unités de sa brigade. Je ne puis laisser passer cet acte d'indiscipline; Je dois remettre ce télégramme au Commandant en Chef. Celui-ci manque d'autorité et le sait; il n'osera peut-être pas agir; ou s'il l'ose, nous risquons de lui voir riposter par une insubordination ouverte ce qui aurait des conséquences d'une gravité telle que nous devons les éviter à tout prix. Si le Commandant en Chef n'ose pas agir il ne lui reste qu'à me répondre que Mauroy a peut-être eu tort dans la forme, mais qu'il lui donne raison dans le fond...

Il n'y a qu'une solution: donner à la Force Publique un chef qu'elle estime, en qui elle ait confiance. Nous l'avons: c'est le Général Ermens. J'en ai conféré avec lui, et il accepte. J'avais déjà envisagé cette formule avec lui, mais il estimait que l'insuffisance du Colonel Gilliaert n'était pas démontrée. Aujourd'hui le doute n'est plus possible: Gilliaert est débordé par les événements. L'autre jour, sollicité de donner son nom à la "Ligue d'Action Patriotique", il commence par signer "car sinon on aurait pu l'accuser de défaitisme!..." et puis accourt chez moi pour me demander d'interdire aux officiers d'en faire partie, ce qui devait

lui permettre de démissionner de la Ligue en refilant au Gouverneur Général le soupçon de "défaitisme"...

Votre télégramme me demandant de désigner un officier supérieur de la F.P. pour être chef de votre cabinet militaire me permet de réaliser la mutation sans éclat excessif.

Le Général Ermens reprendra en main l'Etat-Major et restaurera l'autorité dans l'armée. Son prestige est indiscuté, dans tous les milieux. La "Ligue d'Action Patriotique" ne pourra s'appuyer, pour faire de l'agitation parmi la masse, sur la croyance que c'est à la mollesse du Commandement que l'on doit de ne pas recevoir les armements attendus. De mon côté, je sais que les propositions que me fera le Général Ermens seront étudiées par un homme qui a des vues d'ensemble et pèse les aspects financiers, économiques et autres des questions....

6. Extraits du Journal de P. Ryckmans (21 novembre 1940).

21.10.40. Essayons de fixer la succession des événements de ces derniers jours. Ici, Ligue d'Action Patriotique, intrigues, menaces. Convocation du Comité ou plutôt, demande d'audience du Comité qui me remet le programme . - Je déclare celui-ci inacceptable et parviens à convaincre la majorité; d'ailleurs, plusieurs des promoteurs avaient été écartés de sa rédaction. Division entre eux; plus question de publication du manifeste, le danger semble écarté.

Le 16 au soir, télégramme insolent de Mauroy. Je convoque Ermens, décidé à lui confier le commandement en chef, ce qui coupera les jambes à la sédition; car elle est dirigée en ordre principal contre Gilliaert. Ermens accepte. Le lendemain je devrai annoncer à Gilliaert sa désignation pour Londres.

Dimanche 17. Après une nuit de réflexion, Ermens revient sur son acceptation. Gilliaert - si insuffisant soit-il - ne peut être sacrifié à un ultimatum d'officiers rebelles. Il faut d'abord que le principe d'autorité soit affirmé. Je convoque Gilliaert, et il est décidé qu'il partira le lendemain ou le surlendemain par avion spécial. L'après-midi je signe les commissions. Plus moyen de préparer le départ pour le lundi.

Lundi 18, préparatifs de départ. Un télégramme d'un officier fidèle, D., annonce de Stan que le putsch est pour le 20. Gilliaert partira armé, son officier d'ordonnance aussi.

Mardi 19, j'apprends au matin que McKenzie a reçu un télégramme lui annonçant que si c'est Gilliaert qui arrive par l'avion spécial, il sera arrêté au terrain et que Mauroy prendra "control". Télégramme de Maquet m'annonçant l'arrivée de Mauroy à Stan. Je parle à la radio pour faire comprendre que je suis d'accord avec les Missions britanniques, ici et que je pars pour Londres - cela je le dis en d'autres mots - afin d'y réaliser l'accord entre Gouvernements belge et britannique, ou de m'assurer que cet accord existe.

Conversation téléphonique avec Maquet (qu'on a pu surprendre ailleurs). Il peut compter sur le Commandant du bataillon en S.T., et est sûr que Coucke, commandant du camp rive gauche, n'a pas trempé dans la conspiration. Mauroy est arrivé à Stan avec Met den Ancxt et Janne le 18 au soir, annonce qu'il ne tolèrera pas l'inspection de Gilliaert (qui devait arriver à Stan le 20; heureusement que je l'ai envoyé le 19!) Maquet a essayé de le convaincre de ne pas faire d'esclandre. Tout ce que Mauroy veut promettre, c'est d'envoyer le lendemain un radio au Général Ermens en qui, dit-il, il a toute confiance. Maquet suggère d'arrêter Gilliaert en cours de route pour attendre le résultat de l'intervention de Ermens. Je lui réponds qu'avant tout respect doit être assuré à l'autorité et que Gilliaert poursuivra jusque Stan, où Maquet doit prendre les mesures pour assurer sa sécurité. - Plus tard télégramme à Maquet pour lui prescrire de notifier immédiatement à Mauroy et à ses complices qu'ils ont à prendre

les arrêts. - Avec tout cela, l'après-midi, signature de l'accord économique avec Hailey.

Attente assez angoissée des premières nouvelles. Le soir à 9 h 1/2 télégramme de Maquet. Il avait convoqué Mauroy chez lui, et il y était au moment de l'arrivée de l'avion. Gilliaert a donc pu débarquer librement. Entrevue entre les deux officiers. Ensuite Gilliaert réunit les autres officiers et la réunion se passe "dans un calme relatif". De son côté Gilliaert télégraphie par l'Etat Major "situation assez bonne".

Mercredi 20, j'apprends que Gilliaert a télégraphié "situation bonne". - Télégramme de Maquet: l'enquête révèle que le coup a été soigneusement préparé. Le matin du 18, un officier a enlevé les fusils de la police urbaine et des G.T.V. sous prétexte de numérotage... le même soir Mauroy arrivait à Stan avec Met den Ancxt après un raid sensationnel de 700 km, pour frapper les imaginations. (Il faudra que je prenne soin de faire payer l'essence...) pour frapper les imaginations en ridiculisant leur geste. Il ne précise pas que Mauroy a pris les arrêts; mais cite son propos: "vous avez gagné parce que j'ai manqué de cran". C'est donc que lui-même considère que le mouvement a échoué.

Le soir, conversation avec Lord Hailey qui me demande audience à 5 h 3/4. A 6 h 1/2 j'ai le Cabinet en apéritif d'adieu!- Hailey m'annonce que le Gouvernement britannique lui a fait savoir il y a une quinzaine de jours déjà que dans ses plans on ne demandait au Congo que d'assurer sa sécurité intérieure et extérieure. - Cette déclaration faite en public, aurait peut-être suffi pour raffermir ma position. ...

Achevé d'imprimer le 10 juin 1988
par les imprimeries
Dewarichet s.p.r.l., 1000 Bruxelles

Gedrukt op 10 juni 1988
door drukkerijen
Dewarichet p.v.b.a., 1000 Brussel